

Du 26 juillet au 1er août 2021 - N° 4769

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

L'industrie et les défis de demain

À la tête du groupe Momentum, Julia Cattin mène de front la direction de Fimm à Joigny, de Manuvit et de Whiptruck à La-Ferté-Marcé dans l'Orne en portant un nouveau regard sur le secteur industriel. *Page 16*

Au Creusot, Alstom s'engage pour l'insertion

C'est sur le site du Creusot qu'Alstom vient de signer une charte RSE pour inclure l'insertion des publics fragiles dans la construction du Grand Paris Express. *Page 4*

Une cité de l'emploi sur la métropole

Le gouvernement a annoncé, samedi 10 juillet, la création de 60 cités de l'emploi en 2021. Dijon Métropole est ainsi labellisée aux bénéfices de la ville de Dijon mais aussi Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant. *Page 6*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 8 à 12

Hygiène & Nature séduit le grand public



HYGIÈNE & NATURE

Spécialisée dans la production et la commercialisation de produits d'entretien, d'hygiène et de désinfection à destination des professionnels, depuis les années 1950, Hygiène & Nature a lancé, en 2020, deux nouvelles gammes de produits à des-

tinuation du grand public. Un développement qui a fait mouche, en pleine crise sanitaire où, en plus d'offrir du "fabriqué en France", la PME familiale dijonnaise a su se positionner sur une offre de produits de désinfection conçus avec

99,7 % d'ingrédients d'origine végétale. Fortement engagée dans une démarche RSE, l'entreprise aujourd'hui installée sur l'ancien site longvicien d'Amora entend poursuivre ses objectifs environnementaux et sociétaux, notamment en

travaillant au remplacement des flacons en réutilisant des matières biosourcées ou en plastique recyclé. Enfin, la digitalisation et le développement de l'export fait aussi partie des chantiers en cours. *Page 3*

Dijon métropole poursuit sa transition énergétique

Alors que depuis le 1er avril dernier Odiva s'est vu confier la gestion de l'eau pour 15 des 23 communes de Dijon Métropole, la société d'économie mixte à opération unique détenue par Suez et la collectivité a lancé le chantier de sa future unité de méthanisation. Coût global des opérations : 15 millions

d'euros. Pour l'occasion, Antoine Hoareau, président d'Odiva, François Rebsamen, président de Dijon Métropole, Fabien Sudry, préfet de région, et Bertrand Camus, directeur général de Suez, ont posé la première pierre de la construction le 7 juillet. *Page 5*

Un été en France descend dans une mine de montagne. *Page 15*



CONCEPTION & CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS



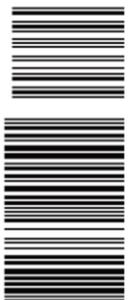
Contrat Unique :
Conception + Construction + Livraison



03 80 66 77 17
112 route de Dijon 21600 LONGVIC

www.visa-ingenierie.com

R 28302 - 4769 - 1,50 €

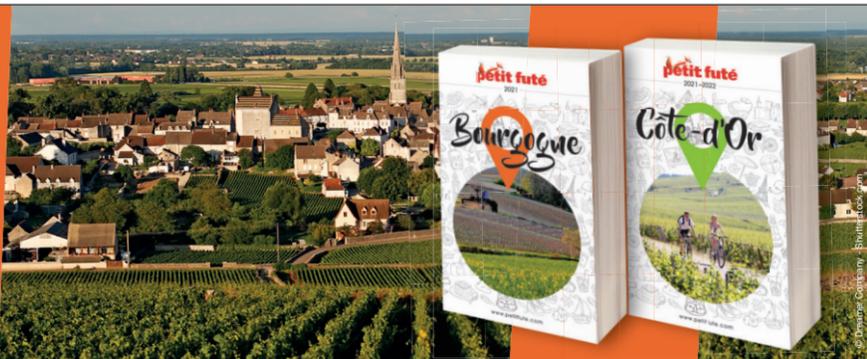


version numérique offerte*

NOUVELLES EDITIONS

En vente chez votre libraire et sur internet
www.petitfute.com

Suivez-nous aussi sur



ENTREPRISES

Hygiène & Nature, à la conquête du grand public

Hygiène. L'entreprise dijonnaise spécialisée dans les produits d'entretien, d'hygiène et de désinfection à destination des professionnels se développe depuis le début de la crise sanitaire avec deux nouvelles gammes déjà adoptées par le grand public, en France comme à l'étranger.



Comme les produits destinés aux professionnels, les deux nouvelles gammes destinées aux particuliers, Assainol (photo en haut à droite) et La Droguerie d'Amélie (photo en bas à droite), sont produites sur les lignes du site d'Hygiène & Nature, à Longvic (photo à gauche).



Depuis les années 1950, Hygiène & Nature produit et commercialise des produits d'entretien, d'hygiène et de désinfection à destination des professionnels. D'abord à Chenôve, l'entreprise familiale dijonnaise occupe depuis les années 1990 l'ancien site Amora de Longvic, aux portes de Dijon. Sur les 15.000 mètres carrés que représente l'usine, les 47 collaborateurs d'Hygiène & Nature travaillent aujourd'hui à la montée en puissance de la distribution de leurs deux nouvelles gammes à destination du grand public en France, via la grande distribution, et à l'étranger. « Dès 2020 et en pleine crise sanitaire, nous avons lancé notre gamme de produits de désinfection grand public : Assainol, ainsi qu'une gamme complète pour l'entretien de la maison : la Droguerie d'Amélie, après deux ans de recherche et de développement. Nous avons très rapidement eu beaucoup de demandes sur le grand public, mais aussi dans les administrations telles

que l'armée et les hôpitaux, ainsi que les collectivités. Après, sur le deuxième semestre 2020 et le premier semestre 2021, le circuit professionnel a été plus compliqué, avec des établissements CHR et des entreprises de propreté qui tournaient au ralenti. Mais ce qui est sûr, c'est que la crise a renforcé un mouvement qui était déjà en cours avant sur un retour à la fabrication française et locale et Hygiène & Nature a su répondre présent sur le premier semestre 2020 avec ce confinement lourd sur des produits qui étaient, à ce moment-là de première nécessité », témoigne Guillaume Fiévet. Aujourd'hui président d'Hygiène & Nature, l'entrepreneur a, en 2013, choisi de poursuivre l'aventure familiale en intégrant le groupe familial Rodef, créé en 1924 par son arrière-grand-oncle puis repris par son grand-père et son père. « Ce groupe, aux capitaux 100 % français, a toujours été présent dans ce qui est fabrication et commercialisation de produits d'entretien, d'hygiène et de désinfection, avec un périmètre qui a bien évolué depuis 1924. Hygiène & Nature est une des deux filiales du

groupe, avec la Compagnie du Midi dans le sud de la France qui détient elle-même deux établissements, la Savonnerie du Midi à Marseille et un fabricant de produits d'essuyage dans les Alpes-Maritimes. »

UN ENGAGEMENT RSE FORT

L'entreprise dijonnaise, qui a observé une belle croissance de son chiffre d'affaires en 2020 à 11 millions d'euros, se targue aujourd'hui de rester une PME familiale, 100 % française et engagée. Labellisé PME+ (Pour un monde plus engagé) depuis trois ans, Hygiène & Nature développe tous ses produits autour d'une démarche environnementale et sociétale forte. « Très concrètement, la Droguerie d'Amélie reverse chaque année 1 % de son chiffre d'affaires à l'association "L'Agence du don en nature", vis à vis des consommateurs, de parties prenantes et de tiers, pour des personnes en situation de précarité », confie-t-il. Cette nouvelle gamme complète pour l'entretien de la maison a d'ailleurs reçu le prix LSA de l'innovation et est aujourd'hui conditionnée dans des emballages

réutilisant des matières biosourcées. De son côté, la gamme Assainol a été élue produit de l'année 2021 et est produite avec 99,7 % d'ingrédients d'origine végétale. « Parmi nos valeurs, il y a l'innovation. Nous souhaitons sortir régulièrement des produits innovants pour pouvoir nous démarquer sur le marché. Nous sommes aussi très regardants sur le choix des composants de nos produits, qu'ils soient d'origine végétale ou naturelle, ainsi que leur efficacité. » Au total, quatre personnes, au sein d'Hygiène & Nature, travaillent sur le R&D pour sortir un nouveau produit une à deux fois par an. En plus du label PME+, son engagement RSE a été récompensé par l'Ecolabel européen et le label Ecocert.

DÉVELOPPER L'EXPORT ET LE DIGITAL

Parmi les principaux enjeux à court et moyen terme, Guillaume Fiévet ne cache pas son ambition de développer le positionnement d'Hygiène & Nature à l'export : « On n'en est qu'au début, dans des pays bien ciblés notamment en Asie, mais je pense que nous avons vraiment le potentiel pour nous déve-

lopper de manière conséquente à l'export, en particulier sur nos produits grand public. Le côté français et écologique plaît beaucoup. En Asie, le "made in France" est synonyme de qualité et de professionnalisme, mais rappelle aussi une certaine forme de luxe ». L'écologie est aussi un axe de développement important. « Nous travaillons sur le remplacement des flacons en réutilisant des matières biosourcées ou en plastique recyclé », développe-t-il. Enfin, pour Guillaume Fiévet, une bascule dans la digitalisation est aujourd'hui essentielle pour une PME. « On voit que les modes de consommation et d'achat changent. Hygiène & Nature a ainsi choisi d'utiliser le temps un peu particulier de la période de crise sanitaire pour construire son site de vente en ligne, produitdentretien.com. C'est un tournant important. Nous avons recruté un responsable e-commerce au niveau du groupe et quelqu'un qui est chargé de répondre aux questions des consommateurs et des clients », dévoile-t-il.

ANTONIN TABARD

Développement. Au Creusot, Alstom vient de signer une charte RSE avec la Société du Grand Paris pour indure l'insertion de publics fragiles dans la construction du Grand Paris Express.

Le Grand-Paris se construit au Creusot

Au Creusot, les personnes éloignées de l'emploi participent désormais à la construction des futures rames des lignes 15, 16 et 17 du Grand Paris Express (200 kilomètres, 68 gares, quatre rames interconnectées avec le métropolitain et une vitesse de déplacement 2,5 fois supérieure aux rames actuelles) qui devrait voir le jour à l'aube de 2026 pour un coût global estimé à 42 milliards d'euros et permettre les déplacements en périphérie de la ville de Paris et désenclaver le réseau RER et Métropolitain actuels. C'est le fruit d'un partenariat entre la Société du Grand Paris (SGP), Île de France Mobilité, la Communauté urbaine du Creusot-Montceau (CUCM) via l'association d'insertion Agire, aujourd'hui formalisé à travers une charte RSE signée par Patrick Plichon, directeur du site d'Alstom, Sandrine Gourlet, directrice des relations extérieures de la SGP, David Marti, maire du Creusot et président de la CUCM, Marie-Lise Calabria, directrice d'Agire, et Invari Thiounn, directeur du projet



Alstom, la CUCM, la Société du Grand Paris et Île de France mobilités ont signé une charte RSE avec l'association Agire.

Grand Paris Express pour le compte d'Île de France Mobilité. Né de l'engagement d'Alstom à mener des actions d'insertion et de formation, ce sont déjà 4.000 heures qui ont été consacrées aux personnes en difficulté d'emploi a rappelé Patrick Plichon, directeur d'Alstom, sur un total de 7.762 heures programmées, ce qui a permis de créer trois postes en CDI et un apprenti. Un second est en prévision pour 2022.

Au-delà de l'opération de soutien à l'emploi, le directeur du site a rappelé que « les métiers du ferroviaire sont spécifiques et que cette formation

que nous proposons tout au long des parcours professionnels ont pour objectif de former des ouvriers spécialisés sur un secteur qui en manque ». Avec 438 bogies (chariot pivotant sur les trains) en commande depuis le mois de janvier 2020 - sur une commande globale qui pourrait atteindre 1.600 unités -, le site du Creusot a donc évolué : deux écoles ont été créées, une consacrée à la soudure et une autre dédiée au montage des bogies, l'atelier soudure a bénéficié d'un plan de robotisation qui devrait se poursuivre dans l'atelier montage et le site poursuit sa politique de formation

en partenariat avec l'IUT du Creusot. Si Marie-Lise Calabria a souligné « une grande première », Sandrine Gourlet a de son côté mis en avant l'aspect écologique du Grand Paris Express « construit en dessous des réseaux existants afin de ne pas avoir à les détruire et qui permettra une économie de 14 à 28 millions de tonnes de CO2 d'ici à 2050 et le retour à l'emploi de 2.542 personnes pour un total de 2.423.021 heures d'insertion cumulées depuis le début des travaux ».

De son côté David Marti a rappelé « le parcours du combattant » nécessaire pour inclure des clauses d'insertion : « Les entreprises se retirent des appels d'offres quand il y avait des clauses d'insertion » et l'action primordiale d'Agire qui « a su expliquer et convaincre les entreprises et faire en sorte qu'aujourd'hui, elles aient pris conscience de la nécessité de former alors que nous avons supprimé notre CFA et que finalement, on y revient ! », concluant par ces mots : « Il n'y a pas de développement économique sans justice sociale ! ».

ANTOINE GAVORY

Innovation. Début juillet s'est tenu à Dijon le plus grand congrès d'optique de France. Organisé par la Société française d'optique en partenariat avec l'université de Bourgogne, ce dernier a accueilli le Prix Nobel de physique 2018, Gérard Mourou.

L'optique au service du nucléaire ?

Du 5 au 9 juillet a eu lieu la huitième édition du plus grand congrès d'optique en France. Pour la première fois, cette nouvelle édition a pris place à Dijon, au Palais des Congrès. Organisé par la Société française d'optique (SFO) et porté par Guy Millot, chercheur au laboratoire ICB (CNRS/UBFC-université de Bourgogne), ce congrès a accueilli quelque 600 participants, chercheurs et professionnels du secteur, durant cinq jours et 45 industriels. « Nous avons cherché à avoir un programme complet qui couvre tous les domaines de l'optique physique et de la photonique, autour de conférences plénières et de conférences thématiques », détaille Guy Millot.

LA PARITÉ DANS L'OPTIQUE

En symbiose avec la commission "Femmes et physique,



De gauche à droite : Guy Millot, chercheur au laboratoire ICB, Gérard Mourou, Prix Nobel de physique, et Philippe Adam, président de la SFO.

réussir la parité optique", le congrès a mis l'accent sur les solutions possibles pour augmenter le nombre de femmes travaillant dans le secteur de l'optique, à tous les niveaux de responsabilité. « Cette année, 50 % des conférences plénières et 30 % des conférences thématiques étaient présentées par des femmes, là où on estime qu'il n'y a pas plus de 20 % de femmes dans le secteur de l'optique. Une conférence plénière a même été entièrement consacrée à ce

sujet », insiste-t-il, soutenu par Philippe Adam, président de la SFO.

UN PRIX NOBEL À DIJON

« Moi-même, je partage mon Prix Nobel avec mon étudiante, la troisième femme Prix Nobel de physique en 120 ans », confie non sans émotion le professeur Gérard Mourou, Prix Nobel de physique en 2018. Invité, ce dernier a ouvert le congrès avec une conférence plénière sur les bénéfices de la lumière extrême

pour résoudre les problèmes les plus existentiels de notre société, comme celui de l'énergie. « Je travaille sur des lasers extrêmement puissants mais pas dangereux, dans le sens où ce sont des lasers avec des impulsions excessivement courtes (de quelques femtosecondes soit quelques milliardièmes de milliardième de seconde), explique-t-il. Ces lumières extrêmes sont les plus grandes puissances que l'on puisse créer et concrètement, nos lasers peuvent aujourd'hui atteindre le petawatt, soit la puissance du réseau électrique mondial mais en une femtoseconde ! Il y a donc tout un champ d'applications qui s'ouvre, notamment celui du nucléaire. Aujourd'hui, nous ne savons pas produire de l'énergie propre... Et grâce à ces lasers, nous pourrions faire de la fusion thermo-nucléaire absolument pas dangereuse, abordable et sans aucun déchet toxique ».

ANTONIN TABARD

La démarche commerciale en question

EN COLLABORATION AVEC GUILLAUME PETITJEAN, DIRIGEANT DES ENTREPRISES DIJONNAISES DE CONSEIL EN STRATÉGIE COMMERCIALE SUXECO ET 1ÈRE GÂCHETTE.



Le paradoxe du temps commercial

Les personnes qui font de la prospection commerciale gèrent un paradoxe de temps : d'une part, le peu de temps dont elles disposent pour donner envie à l'autre d'échanger. D'autre part, le temps nécessaire pour développer la relation et envisager une collaboration. Ce paradoxe trouve en partie une réponse dans la confiance, car en premier lieu, il s'agit de relation humaine. Il s'agit également de discipline. En effet, l'efficacité se trouve dans le bon équilibre entre personnalité et professionnalisme. On travaille avant tout avec une personne, l'idéal étant d'avoir du plaisir à le faire.

Les commerciaux performants sont disciplinés. Ils sont préparés et travaillent avec méthode. Ils adoptent une posture qui s'inspire d'honnêteté et de respect. Ils s'appuient sur leur personnalité pour développer leur expertise professionnelle. Cela leur permet de rester eux-mêmes, tout en étant cadrés, donc efficaces. Leur force est de savoir nouer des contacts et de les suivre dans le temps. Certains deviennent rapidement clients, d'autres nécessitent d'attendre le bon moment, ce qui peut prendre du temps.

Beaucoup de personnes font du commercial par défaut, notamment les dirigeants de TPE-PME. Leur approche n'est pas nécessairement mauvaise, mais très souvent incomplète. Malheureusement, ce sont ces détails sur lesquels elles font l'impasse qui font la différence et rendent la démarche efficace.

En conclusion, c'est par la confiance que l'on répond au paradoxe du temps commercial. Confiance en soi et confiance partagée. Pour gagner en confiance, comme dans toute activité, il faut de la méthode, de la préparation et de la discipline.

en bref

Formation

L'AFPA FORME AUX MÉTIERS QUI RECRUTENT. De nombreuses sessions de formation dans des secteurs porteurs vont démarrer dans les centres Afpa de la région fin août et début septembre. Une occasion pour toutes et tous de se former dans des conditions réelles et développer les compétences qui facilitent le retour à l'emploi. Les centres Afpa de Belfort, Besançon, Chevigny-Saint-Sauveur, Migennes, Montceau-les-Mines, Nevers et Vesoul ouvriront leurs portes au public le jeudi 16 septembre.

◆ afpa.fr

COLLECTIVITÉS

Une nouvelle source d'énergie dans la Métropole

Énergie. Alors que depuis le 1er avril dernier Odivéa s'est vu confier la gestion de l'eau pour 15 des 23 communes de Dijon Métropole, la Semop, société d'économie mixte à opération unique détenue par Suez et Dijon Métropole, a lancé le chantier de sa future unité de méthanisation. Le 7 juillet, les acteurs concernés ont posé la première pierre de la construction.



Quand les boues deviennent énergie. La société d'économie mixte à opération unique Odivéa a lancé la construction de sa future unité de méthanisation destinée à transformer les boues de la station d'épuration Eauvitale en biogaz par l'intermédiaire d'une macération d'une quarantaine de jours dans un digesteur. Fabien Sudry, préfet de Bourgogne Franche-Comté, François Rebsamen, président de Dijon Métropole, Bertrand Camus, directeur général de Suez et Antoine Hoareau, président d'Odivéa et vice-président de la métropole en charge de l'eau et l'assainissement, ont posé la première pierre du chantier de cet équipement. Cet investissement de 15 millions d'euros, soutenu à hauteur de 5,5 millions par l'État dans le cadre du plan de relance, sera suivi par la création d'un hydrolyseur pour lequel Dijon Métropole va engager trois millions d'euros. Son rôle consistera à métamorphoser les biogaz générés en du biométhane que la collectivité pourra vendre afin qu'il soit injecté dans le réseau de chaleur du territoire. « Ce procédé est une première en France pour le traitement des boues. Dijon Métropole pourra en tirer 1,3 millions d'euros de recettes chaque année à partir de 2023 », précise Antoine Hoareau. Ainsi, 40% des boues de la station d'épuration passeront dans l'unité de méthanisation, réduisant sur les routes le nombre de camions chargés de les transporter à des fins de compostage ou d'épandage dans les terres agricoles. La production de biométhane, qui débutera en janvier 2023, correspondra à la consommation de plus de 3.000 habitants de la métropole.

UNE ÉTAPE SUR LA VOIE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'unité de méthanisation recevra également les boues grasses de l'industrie agroalimentaire, jusque-là délaissées, engendrant des revenus complémentaires. « La méthanisation va transformer le modèle énergétique métropolitain et traduit notre volonté de lutter contre le réchauffement climatique tout en tenant nos engagements », insiste le président d'Odivéa avant de préciser que sur les 12 entreprises sollicitées pour le chantier, sept proviennent du territoire. À l'horizon 2026-2027, l'ensemble des boues de



Antoine Hoareau, président d'Odivéa et vice-président de la métropole en charge de l'eau et l'assainissement, François Rebsamen, président de Dijon Métropole, Fabien Sudry, préfet de Bourgogne Franche-Comté, et Bertrand Camus, directeur général de Suez, ont tour à tour pris la parole avec une volonté commune d'agir pour la transition énergétique, avant de poser la première pierre de l'unité de méthanisation qui devrait être opérationnelle en 2023. (Photos : JDP)

la station d'épuration devrait être détruit sur le site. Cet investissement d'Odivéa s'inscrit dans une dynamique plus large de la Semop avec une enveloppe de 100 millions d'euros sur les neuf prochaines années. À côté des 40 millions consacrés à l'eau potable avec la télérelève et la lutte contre les fuites, la Semop va engager 60 millions d'euros pour l'assainissement. « D'ici 2025, nous traiterons les micropolluants et les microplastiques, nous avons aussi en projet de créer un nouveau bassin d'orage de 15.000 mètres cubes ainsi qu'un four d'incinération pour le reste des boues et ne plus en rejeter dans le milieu naturel. »

NADÈGE HUBERT



Emploi. Le gouvernement a annoncé, samedi 10 juillet, la création de 60 cités de l'emploi en 2021. Parmi les territoires concernés, Dijon métropole a été labellisée et cinq communes de l'agglomération (Dijon, Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant) bénéficieront de ce dispositif.

Dijon métropole labellisée cité de l'emploi



Dans le cadre du deuxième comité de suivi du Comité interministériel des villes, le samedi 10 juillet à Clichy-sous-Bois, le gouvernement a annoncé la création de 60 cités de l'emploi en 2021. Parmi les territoires retenus figure Dijon métropole, comme l'a souligné son président et maire de Dijon, François Rebsamen : « Cinq communes de notre agglomération - Dijon, Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant - bénéficient désormais d'un dispositif qui vise à coordonner les projets existants pour les Quartiers politiques de la ville (QPV) en mobilisant les acteurs de proximité. Il s'agit de mieux identifier les demandeurs d'emplois issus de ces quartiers pour les suivre au plus près dans leurs démarches, de les accompagner sur le chemin de l'emploi et/ou de la formation profes-



sionnelle et d'identifier les outils complémentaires adaptés à leurs besoins ». Pour ce faire, la mise en place de cette nouvelle cité de l'emploi s'appuiera sur deux piliers de l'intervention de Dijon métropole, à savoir le Contrat de ville 2015-2022, qui repose sur une instance technique d'échange entre l'ensemble des partenaires concernés par les dispositifs emploi, insertion et développement

économique, et le Plan local pour l'insertion et l'emploi, porté par l'association Créativ' et qui concourt à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE

« Dijon métropole fait de l'inclusion et de l'emploi l'une de ses priorités. La coordination des acteurs est un véritable fil conducteur. Sont ainsi réunis autour d'une même

table agents du service public de l'emploi, responsables associatifs et chefs d'entreprises pour contribuer à la politique globale menée par la collectivité contre le chômage et pour l'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles », précise Océane Charret-Godard, conseillère métropolitaine déléguée à l'emploi, à l'insertion et à l'économie sociale et solidaire. C'est d'ailleurs à l'association Créativ', qu'elle préside, que seront confiées les missions d'animer et d'expérimenter les nouveaux modes de prises en charge des publics concernés. Inscrit au programme France relance, ce nouveau dispositif permettra à Dijon métropole de bénéficier d'une enveloppe de 100.000 euros par an pour renforcer la lutte contre le chômage.

ANTONIN TABARD

Evènement

LE CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS LOCALES AURA BIEN LIEU. Alors que l'édition 2020 avait dû être annulée, le Carrefour des collectivités locales aura finalement lieu à Besançon, à Micropolis, les 23 et 24 septembre prochains. Si le programme des ateliers et conférences est encore en cours d'élaboration, le thème retenu pour cette édition 2021 sera : la relance, ensemble pour nos territoires durables. Organisé par Ecorse TP et Micropolis, en partenariat avec les associations des maires et des collectivités locales du Doubs, de Haute-Saône, du Jura et du Territoire de Belfort, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon Métropole, ainsi que la Banque des Territoires, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté et Unedis, cet évènement permet aux acteurs territoriaux, aux acteurs institutionnels et aux apporteurs de solutions à destination des collectivités de se rencontrer, d'échanger et de nouer des partenariats pour des futurs projets impactant pour une transition durable.

Appel à candidature

LA CHAIRE UNESCO OFFRE UNE BOURSE DE STAGE DE DOCTORAT. Pour l'année universitaire 2021-2022, la Chaire Unesco "Culture et traditions du vin" offre une bourse de stage de doctorat à un étudiant étranger d'un établissement appartenant au réseau. Cette bourse de 5.000 euros sera attribuée à un étudiant en doctorat pour un stage de recherche d'environ cinq mois à l'université de Bourgogne. Le sujet du doctorat en cours doit se rapporter à la problématique de la Chaire Unesco "Culture et traditions du vin" centrée sur la vigne et le vin. Toutes les disciplines sont éligibles.

◆ Candidature avant le 20 septembre.
chaireunesco-vinetculture.u-bourgogne.fr

en bref

CHAMPIONNAT DE FRANCE HISTORIQUE DES CIRCUITS

FFSA

**HISTORIC
TOUR**

L'ESSENCE MÊME DE LA COURSE

7.8 AOÛT 2021

À PARTIR DE 10€
www.historictour.fr

circuit
dp
dijon renois®



circuit karting
dp
dijon renois®
PISTES - ÉVÉNEMENTIEL

ASAC Bourgogne

NOSTALGIE

3 bourgogne

ORECA

AVON

LPTENT

WHEELS

Assurances LESTIENNE

AMParis

SUNOCO

KENNOL

HVM Racing

Opinions

Accès aux soins visuels : Désastre en vue en région

RASSEMBLEMENT DES OPTICIENS DE FRANCE (ROF)

La pénurie aggravée d'ophtalmologistes est en train de dessiner un « désastre » en matière de dépistage et d'accès aux soins visuels. C'est l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) qui a posé ce constat dans un rapport paru en janvier 2020. Elle avait alors préconisé 28 mesures et une échéance - fin 2021 - pour redresser « significativement » la situation, faute de quoi, disait-elle, « les orthoptistes et les opticiens-lunetiers pourraient être autorisés à prescrire des verres correcteurs sans ordonnance ». Grâce à une étude statistique inédite, le ROF alerte car aujourd'hui, faute d'ophtalmologues et d'orthoptistes en nombres suffisants 13 millions de Français vivant dans 30 départements, dont le Doubs, la Haute-Saône, le Jura et l'Yonne, restent sans solution pour obtenir une prescription, et donc s'équiper en lunettes ou lentilles de contact. Sans mesures fortes et rapides, dans cinq ans cette population risque d'avoir doublé. Car, même avec le recours au travail aidé des orthoptistes, « à organisation constante » du parcours de soins, le délai pour consulter et obtenir une prescription ne va qu'empirer. Que s'est-il passé donc depuis janvier 2020 ? Comment a évolué l'accès aux soins et, surtout, à quelle évolution doit-on maintenant s'attendre d'ici 2025 ? Trois mots symbolisent à l'heure actuelle ces interrogations légitimes : immobilisme, dégradation, danger.

D'ici 2025, la France, avec une démographie médicale en berne, passera de 49 à 73 départements en pénurie d'ophtalmologistes (moins de sept pour 100.000 habitants). De 25 millions en 2021, les Français seront alors 38 millions à connaître de graves difficultés d'accès aux

ophtalmologistes. Leur syndicat, le SNOF, défend l'idée qu'un simple toilettage du système actuel suffit et assure que la situation est sous contrôle, mais les chiffres, eux, disent le contraire. Si l'Igas préconise en urgence des « mesures pragmatiques », c'est parce que 44 % des ophtalmologues ont plus de 60 ans et 20 % plus de 65 ans. Conséquence, de 2022 à 2030 leur effectif va fondre de 250 par an, malgré les nouveaux diplômés et l'intégration d'ophtalmologistes étrangers.

Il devient donc urgent de soulager ces spécialistes d'une partie de leurs prérogatives pour leur permettre de se concentrer sur le soin, leur cœur de métier, comme c'est le cas chez presque tous nos voisins européens, note l'Igas. Notamment en permettant aux opticiens de faciliter l'accès à un équipement optique ou à son renouvellement. Le ROF a proposé à plusieurs reprises au ministère de la Santé les services des 36.500 opticiens et de leurs 12.000 magasins qui maillent l'ensemble du territoire. Les 5.185 orthoptistes ne suffisent plus actuellement à combler le déficit en ophtalmologistes qui touche déjà de très nombreux départements. D'ici à cinq ans, ils pourront encore moins compenser seuls une pénurie qui se sera aggravée dans les territoires ruraux et déserts urbains, notamment en raison de leur répartition proche de celles des ophtalmologistes, dont ils sont majoritairement salariés (60 % des orthoptistes). Recourir aux opticiens, sous le contrôle d'un médecin, présente plusieurs avantages. Ils sont les professionnels de la vision les plus nombreux et les mieux répartis sur le territoire. Ils sont déjà formés, installés et disposent du matériel nécessaire à la réali-

sation d'examen oculaires et d'espace pour organiser des téléconsultations avec un ophtalmologiste, si elles sont enfin autorisées. L'impact d'une réforme serait alors immédiat.

Les opticiens ont montré depuis 2007 leur capacité à contribuer au renouvellement des équipements optiques sur la base d'ordonnances en cours de validité, prenant en charge deux millions de renouvellements par an, pour un coût cinq fois inférieur à celui d'un passage chez l'ophtalmologiste. Faire confiance aux opticiens générerait de substantielles économies tout en réduisant à néant des délais de consultation médicale qui peuvent atteindre 12 mois dans certains départements, et qui s'allongent. L'Igas a préconisé 28 mesures s'appuyant sur les orthoptistes et les opticiens. Elle recommande à juste titre et notamment : d'allonger de deux ans la validité des prescriptions de lunettes et lentilles pour la porter à sept ans pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; d'autoriser les opticiens à adapter les primo-prescriptions en cas d'erreur ou d'inconfort du patient ; d'élargir la télé-expertise aux opticiens, en collaboration avec les ophtalmologues ; de prolonger de deux à trois ans, comme le souhaite le ROF, la durée de formation des opticiens (deux ans actuellement) pour s'aligner sur nos voisins européens et gagner en expertise.

La structuration d'une filière, avec délégation de tâches, autour des trois « O », ophtalmologues, orthoptistes et opticiens, s'impose pour répondre à l'urgence. Il n'est plus temps d'hésiter. Sans décision rapide, sans la contribution des opticiens à toute réorganisation du parcours de soins, la santé visuelle de 38 millions de patients sera menacée.

Le billet

PAR ANTONIN TABARD

Et s'il fallait un passe pour la liberté ?



Après le débat sur le genre du mot Covid - devrions-nous écrire le Covid ou la Covid ? -, viendra celui sur l'écriture du pass(e) sanitaire... Si l'on a tendance à écrire et à lire « pass » lorsqu'il s'agit de laisser passer, il semblerait plus opportun d'écrire « passe » qui, au masculin et selon l'Académie française, serait « la forme abrégée de passe-partout ». D'ailleurs, la commission d'enrichissement de la langue française a elle aussi publié dernièrement au Journal officiel de la République française le terme « passe » signifiant une « carte permettant à son détenteur de franchir un contrôle après avoir été identifiée par l'organisme émetteur, et à ce dernier de vérifier la validité des données, de gérer le compte du détenteur et de recueillir diverses informations ». Finalement, ce n'est qu'une question de liberté d'écrire un anglicisme ou une version française... la même « liberté » qui est d'ailleurs brandit depuis la dernière allocution d'Emmanuel Macron contre les nouvelles mesures annoncées pour lutter contre la Covid-19. Un professionnel peut-il réellement avoir la liberté de choisir de se faire vacciner ou non lorsqu'il travaille tous les jours au contact de personnes fragiles et vulnérables ? D'aucun dira que nous n'avons pas encore suffisamment de recul sur ce vaccin. Peut-on encore parler de manque de recul lorsqu'on sait que la technologie même des vaccins à ARN messenger a été découverte, par des Français, dans les années 1960 ? Faisons-nous autant de vagues lorsqu'un nouveau médicament entre sur le marché français ? Le passe sanitaire, dont l'extension a été votée à l'Assemblée nationale vendredi 23 juillet à six heures et après une nuit blanche et de longues heures d'échanges avant d'être examinée au Sénat, crée lui aussi d'après débats alors qu'au 21 juillet, près de 32 millions de Français étaient totalement vaccinés soit 49,8 % de la population. Finalement, quoi de plus liberticide que ce virus qui hante nos vies depuis bientôt deux ans ?

Le regard de Faro

LA FRANCE ET LES FRANÇAIS

VOUS DEVRIEZ ÊTRE CONTENTS, MAINTENANT VOUS POUVEZ FAIRE DU JOGGING LIBREMENT

M'EN FOUS DU JOGGING ! MAINTENANT C'EST AU RESTO QUE JE VEUX ALLER !



Le coin bouquins

L'ÉNERGIE D'ENTREPRENDRE.



Une vague entrepreneuriale déferle sur la France ! Se lancer ne suffit plus. Il faut tenir la distance pour rejoindre les 40 % qui passent le cap du seul démarrage. Alors, quelle nouvelle posture adopter pour déployer une vraie vision et bien s'orienter ? Comment choisir les soutiens appropriés et éviter les risques de précarisation ? L'auteur s'adresse à tous ceux que l'entrepreneuriat titille, intéresse, fait vivre, attire... ou inquiète. C'est avec humour que ce livre apporte un éclairage original sur les actes de l'entrepreneuriat ainsi que des pistes concrètes pour aider l'entrepreneur à booster ses potentiels et maîtriser ses risques. Les créateurs y trouveront des clés pour réussir dans la durée, illustrées par des témoignages réels d'accompagnateurs et d'entrepreneurs. Affronter et dompter les difficultés : l'auteur vous invite à découvrir la joie d'entreprendre en envisageant l'entrepreneuriat différemment. Une réponse encourageante aux besoins de sens et de reconnaissance, pour gagner votre vie sans la perdre !

♦ Éditions Gereso, 245 pages, 23 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposés par ledit Arrêté.

Actulegales.fr

L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Hebdo Eco.

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

► PUBLICITÉS ► PUBLIREPORTAGES ► ENCARTAGES

DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ
auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication optimisé selon votre budget

Contactez Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Adjudications



LDH AVOCATS

6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2021 A 11 H 00

à l'audience du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.
A AUXONNE (Côte d'Or)

Un immeuble sis 14 rue du Bourg, cadastré section BL 108

Immeuble à usage commercial et d'habitation :

- Au rez-de-chaussée : un local commercial
- Au premier étage : un appartement de deux pièces et un studio
- Au deuxième étage : un studio et un appartement de deux pièces
- Au troisième étage : un appartement de deux pièces et greniers

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 25.000 €

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON
VISITE MARDI 24 Août 2021 A 11H00

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à Dijon. L2100809

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or
JOURNAL DU PALAIS de BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.forumeco.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin TABARD
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 69 €

ACPM Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de l'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT
PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE,
DE PLUS VOUS FEREZ
UN GESTE
POUR L'ENVIRONNEMENT...**

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

VENTE CESSION D'APPORTS



Etude de Maître Julien BONICHOT

Notaire à BEAUNE (Côte d'Or)
66 rue du Faubourg Saint Nicolas

FRENCH VAPE - BOB'SAC

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 66 rue du Faubourg Saint Nicolas, le 12 juillet 2021, en cours d'enregistrement au service de l'enregistrement de DIJON, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée BOB'SAC, société par actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège est à BANS (39380), 31 allée des Peupliers, identifiée au SIREN sous le numéro 520655713 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER.

A : La Société dénommée FRENCH VAPE, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, dont le siège est à AUXONNE (21130), 3 rue du Bourg, identifiée au SIREN sous le numéro 900 996 877 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de cigarette électroniques, d'articles et accessoires de vapotage et de fumeur sis à AUXONNE (21130), 3 rue du Bourg, lui appartenant, connu sous le nom commercial BOB'VAPOTE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de DIJON, sous le numéro 520 655 713.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de vingt trois mille Euros (23.000,00 €), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour vingt mille Euros (20.000,00 €), - au matériel pour trois mille euros (3.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
L2100833

TOUTES LES SEMAINES LE JOURNAL DU PALAIS POUR

1,50 €
seulement



DMP EVENTS

société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social : RUFFEY LES ECHIREY
(21490) - 6 rue du pressoir
854 099 074 R.C.S. Dijon

Avis de vente

Suivant acte sous seings privés en date à DIJON du 30 juin 2021, enregistré le 8 juillet 2021 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BESANCON, Dossier 2021 00028421, référence 2504P01 2021 A 01276, la société KORLICA, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège social est à TARCENAY FOUCHERANS (25620), 5 A rue des Avelines, immatriculée au R.C.S. de BESANCON sous le numéro 837 625 557, a cédé à la société DMP EVENTS, société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, dont le siège social est à RUFFEY LES ECHIREY (21490) - 6 rue du Pressoir, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 854 099 074, le fonds de commerce de « Bornes de prises de vues ou bornes photo numériques » exploité à RUFFEY LES ECHIREY (21490) - 6 rue du Pressoir, moyennant un prix de 15.000 € ventilé par moitié entre les éléments corporels et les éléments incorporels.

Les oppositions seront reçues au lieu d'exploitation du fonds à TARCENAY-FOUCHERANS (25620), 5 A rue des Avelines pour la validité et au cabinet DGK ET ASSOCIES à DIJON (21000), 7 avenue Jean Bertin pour la correspondance, dans les dix jours qui suivront l'insertion qui sera faite conformément aux dispositions de l'article L 141-13 et suivants du code de commerce, au bulletin des annonces civiles et commerciales.

Pour avis et mention.
L2100836

FRENCH VAPE / BOB VAPOTE

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 66 rue du Faubourg Saint Nicolas, le 12 juillet 2021, en cours d'enregistrement au service de l'enregistrement de DIJON, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée BOB'SAC, Société par actions simplifiée au capital de 8000 €, dont le siège est à BANS (39380), 31 allée des Peupliers, identifiée au SIREN sous le numéro 520655713 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

A : La Société dénommée FRENCH VAPE, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à AUXONNE (21130), 3 rue du Bourg, identifiée au SIREN sous le numéro 900 996 877 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Désignation du fonds : Fonds de commerce cigarette électroniques, d'articles et accessoires de vapotage et de fumeur sis à TAVAUUX (39500), 6 avenue Kennedy, lui appartenant, connu sous le nom commercial BOB VAPOTE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER, sous le numéro 520 655 713.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de vingt trois mille Euros (23.000,00 €), s'appliquant : - Aux éléments incorporels pour vingt mille Euros (20 000,00 €), - Au matériel pour trois mille Euros (3.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le Notaire.
L2100845



Etude de Maîtres Pierre POIGNAND, Romain BRUNET et Marie-Pauline BRUNETEAUD

Notaires associés à DIJON (Côte d'Or)
3 boulevard de Bosses

SAS EGIN 21 / SARL SB

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Pierre POIGNAND, Notaire Associé de la société civile professionnelle dénommée « Pierre POIGNAND

- Romain BRUNET et Marie-Pauline BRUNETEAUD « Notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial à Dijon et d'un Office Notarial à Talant, le 16 juillet 2021, enregistré à SPFE DIJON 1, le 21 juillet 2021, Dossier 2021-70615 - 2021 N 1567, a été cédé un fonds de commerce par :

La SARL SB, dont le siège est à DIJON (21000), 4 rue Dom Plancher,
SIREN 531516789 R.C.S. DIJON.

A la SAS EGIN 21, dont le siège est à MARSANNAY-LA-COTE (21160), 115 boulevard Charles de Gaulle, SIREN 844809657 R.C.S. DIJON.

Désignation du fonds : Un fonds de commerce de restauration rapide sis à DIJON (21000), 4 Rue Dom Plancher, lui appartenant, connu sous le nom commercial MIXXY FOOD, et pour lequel il est immatriculé au RCS de DIJON, sous le n° 531.516.789.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de quinze mille Euros (15 000,00 €), s'appliquant : aux éléments incorporels pour dix mille Euros (10.000,00 €) au matériel pour cinq mille Euros (5.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.
L2100863

GERANCE

FIN DE GERANCE

FREESTYLE CLUB

Suivant un acte sous seing privé en date du 21/07/2021, FREESTYLE CLUB, SARL au capital de 10.671 €, ayant son siège social 14 rue Jean Baptiste Lallemand - 21000 DIJON, immatriculé au R.C.S. de DIJON sous le n°41918215 a confié en location-gerance à

BELJAM, SAS au capital de 1.000 €, ayant son siège social 9 rue de l'enclume - 21800 QUETIGNY, en cours d'immatriculation au R.C.S. de DIJON, son fonds de commerce de : CLUB DE SPORTS (centre de remise en forme : musculation, relaxation et cours collectifs). Sis et exploité au 9 rue de l'Enclume - 21800 QUETIGNY.

Le preneur exploitera le fonds de commerce objet de la présente location pour son compte personnel et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2021 pour se terminer le 31/08/2022.
L2100884

**BESOIN
DE RENSEIGNEMENTS
POUR PUBLIER
VOTRE ANNONCE LEGALE ?
03.80.68.25.55**

CONSTITUTION DE SOCIETE

HR GESTION

Avis est donné de la constitution le 16/07/2021 de la société à responsabilité limitée dénommée «HR Gestion» :

CAPITAL : 39.000 €.
SIEGE SOCIAL : 19 rue du Roi - 21510 SAINT GERMAIN LE ROCHEUX.

DUREE : 99 années.
OBJET : - L'exploitation de tous fonds de commerce et plus particulièrement d'hôtels, de restaurants, cafés, bars, pizzerias et autres formes de restauration ; - L'achat, la vente, la prise en location gérance de tout commerce, notamment de ce type ; - La préparation de plats cuisinés et toutes préparations alimentaires, l'activité de traiteur, l'organisation de réceptions et évènements, tant pour la commercialisation directe que pour le compte de tiers ; - L'organisation de tout événement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires ; - La réalisation de prestations de service dans le domaine de l'assistance, le conseil, l'information et la coordination en matière commerciale, comptable, financière, administrative et technique, dans tous secteurs d'activité ; - La prise de participation ou d'intérêt sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière ; - La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles apportés à la société ou de ceux que la société se propose d'acquérir ; - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou associa-tion en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; - Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

GERANTE : Madame Stéphanie DOUDARD, demeurant 19 rue du Roi - 21510 SAINT GERMAIN LE ROCHEUX.
L2100811

Par acte SSP du 14/07/2021, il a été constitué une société :

DENOMINATION SOCIALE : RAPHAELE.
FORME : SCPO.
CAPITAL : 480.010 €.
SIEGE : 8 rue de l'église - 21200 MEURSANGES.

OBJET : La détention, la gestion et l'administration de tous instruments et titres financiers, notamment tous produits monétaires et de placements, actions, obligations, OPC, SCPI, OPCVM, bons ou contrats de capitalisation et plus généralement de toutes valeurs mobilières, portefeuille titres ainsi que tous biens ou droits mobiliers et immobiliers. L'octroi de toute garantie portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

DUREE : 99 ans.
GERANCE : Michelle JAVOUHEY, 8 rue de l'Eglise - 21200 MEURSANGES.
CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, entre associés et descendants. Les parts ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la Société, en ce compris aux conjoints, partenaires pacés et ascendants, qu'avec le consentement des associés.
R.C.S. DIJON.

Pour avis.
L2100790



EASY CARS SERVICES 21

Aux termes d'un acte sous seing privé à DIJON en date du 1er juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
DENOMINATION SOCIALE : EASY CARS SERVICES 21.
SIEGE SOCIAL : 2 rue Raymond Poincare - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : Achat / vente de véhicule neuf et d'occasion, la location de véhicule, l'établissement de tous documents administratifs (carte grise, déclaration achat, de cession, permis de conduire, quitus fiscal ...).

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 30.000 €.
GERANT : Jean-Luc DUFOULON demeurant 2 rue de Citeaux - 21121 FONTAINE LES DIJON.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis la gérance.
L2100799

BUISINESS

Avis de constitution

Il est constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée BUISINESS, au capital de 1.000 €, située 100 rue d'HAUTEVILLE - 21121 AHUY dont l'objet social est «La gestion de titres et plus particulièrement prise de participation dans des sociétés non cotées, et par tout moyen, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance, de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. « dont le gérant est Monsieur Sylvain MORSELLI demeurant 10 rue Bernard Lebert - 21121 FONTAINE LES DIJON et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.
L2100786



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

RAPHAELE

Avis de constitution

Par acte SSP du 14/07/2021, il a été constitué une société :

DENOMINATION SOCIALE : RAPHAELE.
FORME : SCPO.
CAPITAL : 480.010 €.
SIEGE : 8 rue de l'église - 21200 MEURSANGES.

OBJET : La détention, la gestion et l'administration de tous instruments et titres financiers, notamment tous produits monétaires et de placements, actions, obligations, OPC, SCPI, OPCVM, bons ou contrats de capitalisation et plus généralement de toutes valeurs mobilières, portefeuille titres ainsi que tous biens ou droits mobiliers et immobiliers. L'octroi de toute garantie portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.

DUREE : 99 ans.
GERANCE : Michelle JAVOUHEY, 8 rue de l'Eglise - 21200 MEURSANGES.
CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, entre associés et descendants. Les parts ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la Société, en ce compris aux conjoints, partenaires pacés et ascendants, qu'avec le consentement des associés.
R.C.S. DIJON.

Pour avis.
L2100790

NIPOTI

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société NIPOTI, SCI au capital de 500 €.

DUREE : 99 ans
SIEGE SOCIAL : 9 rue de la Tournelle - 21560 COUTERNON
OBJET : Acquisition, vente, administration, gestion de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs.

Les gérants sont Monsieur Emeric CHATTEY demeurant 9 rue de la Tournelle - 21560 COUTERNON et Monsieur Steven CHATTEY demeurant 178 bis rue d'Auxonne - 21000 DIJON.

CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.
L2100796

TD AISEY

Avis est donné de la constitution le 15.07.2021 de la société civile immobilière dénommée: « TD Aisey » :

CAPITAL : 1.000 €
SIEGE SOCIAL : 19, rue du Roi - 21510 SAINT GERMAIN LE ROCHEUX
DUREE : 99 années.

OBJET :
- L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers,
- La gestion de son patrimoine, tant immobilier que financier,
- La prise de participation dans toutes structures de même objet,

et, généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société.

GERANTE : Madame Stéphanie DOUDARD, demeurant 19, rue du Roi - 21510 SAINT GERMAIN LE ROCHEUX, célibataire.

CLAUSE RESTREIGNANT LA LIBRE DISPOSITION DES PARTS SOCIALES : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément de tous les associés, y compris en cas d'apports au titre d'une fusion ou d'une scission.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON

Pour avis.
L2100795



4 rue des Fromentaux - 21121 AHUY

S-E-M-3-P

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 juillet 2021, à ST MARTIN DE LA MER.
DENOMINATION : S-E-M-3-P.
FORME : Société civile immobilière.

OBJET : L'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire. Tout mode d'acquisition et de financement de l'acquisition des immeubles est admis dès lors qu'il entre dans le cadre de la gestion patrimoniale et civile de l'objet social. Entre dans l'objet social, la vente des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile dès lors que l'opération est exceptionnelle et n'a pas pour effet de vider la société de sa substance.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années(s).

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.

CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'après agrément.

SIEGE SOCIAL : 1 rue de Champrun - 21210 ST MARTIN DE LA MER.

La société sera immatriculée au R.C.S. DIJON.

GÉRANT : Monsieur Éric PAQUET, demeurant 1 rue de Champrun - 21210 ST MARTIN DE LA MER.

Pour avis.
L2100814

**VOUS POUVEZ VOUS ABONNER
EN UTILISANT
LE BULLETIN ÉMIS
À CET EFFET
DANS CE JOURNAL**

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

MAGELLAN

Avis de constitution

Par SSP du 21/07/2021, il a été constitué une société :
DENOMINATION SOCIALE :
MAGELLAN.
FORME : SCI.
CAPITAL : 1.000 €.
SIEGE : 17 rue Général Voillot -
21200 BEAUNE.

OBJET : L'acquisition,
l'administration, la propriété, la gestion
par location ou autrement de tous
immeubles et biens immobiliers,
exceptionnellement et sous réserve
que cela ne remette pas en cause le
caractère civil de l'objet de la société,
la vente des immeubles devenus non
nécessaires à l'activité. L'octroi de
toute garantie immobilière portant sur
tout ou partie du patrimoine social,
afin de garantir notamment tout prêt
bancaire, y compris au profit d'autres
propriétaires.

DUREE : 99 ans.
GERANCE : Louis DESFOSSEY
demeurant 18 rue Colbert 21200
BEAUNE.

CESSIONS DE PARTS : En cas
de pluralité d'associés, la cession de
parts sociales à un tiers, y compris au
conjoint d'un associé étant entendu
le conjoint ou partenaire pacé non
associé lui-même, à ses ascendants ou
descendants, est soumise à l'agrément
préalable de la collectivité des associés.
R.C.S. DIJON.

L2100877

LEGI Société
d'avocats
CONSEILS

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

STECIA

Avis de constitution

ASSP 20/07/2021 - FORME : SARL
- DENOMINATION : STECIA - SIEGE:
8 Rue du Pré Fleuri 21910 SAVOUGES
- OBJET : L'acquisition, l'administration,
la gestion et la vente de participations
dans diverses sociétés industrielles,
commerciales, libérales, agricoles
et immobilières - DUREE : 99 ans -
CAPITAL : 68.000 € - GERANCE :
Félicia SOULIER Rue du Pré Fleuri
21910 SAVOUGES - Immatriculation
R.C.S. DIJON.

L2100856

**SNC LE
FONTENOY**

Aux termes d'un acte sous seing
privé, en date du 13 Juillet 2021, il
a été constitué une SNC ayant les
caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SNC LE
FONTENOY.

OBJET SOCIAL : L'exploitation d'un
fonds de commerce de tabac situé à
Fontaine les Dijon auquel est associé
la gerance d'un débit de tabac exploité
dans le même local.

La Société en nom collectif prend en
charge l'actif et le passif de l'ensemble
des activités, ainsi que la vente de
presse, de bibeloterie, de jeux de
gratage et de tirage et de boissons à
emporter.

SIEGE SOCIAL : 6 rue Jehly
Bachelier - 21121 FONTAINE LES
DIJON.

CAPITAL : 1.000 €.
GERANT : Monsieur Mustapha HALI,
5 rue des Glycines - 21121 FONTAINE
LES DIJON.

ASSOCIE EN NOM : Madame
Adeline HALI, 52 rue d'Ahuy - 21121
HAUTEVILLE LES DIJON.

DUREE : 99 ans à compter de son
immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2100835

P3LC

Par acte SSP du 23/07/2021, il a
été constituée une SARL dénommée
« P3LC » qui sera immatriculée au
R.C.S. de DIJON. Le siège social est
fixé à ROUVRES EN PLAINE (21110),
1D rue des Cent Journaux. L'objet
social est la prise d'intérêts ou de
participations dans toutes sociétés et
entreprises françaises ou étrangères,
quel qu'en soit l'objet, et sous quelque
forme que ce soit, notamment par la
souscription ou l'acquisition de toutes
valeurs mobilières, parts sociales et
autres droits sociaux, et la gestion
de ceux-ci ainsi que l'animation du
groupe, à savoir la participation active
à la conduite de la politique et au
contrôle des filiales par la réalisation de
prestations de services et de conseils
en matière administrative, juridique,
comptable, financière, commerciale ou
immobilière. Le capital social est fixé à
1 000 €. La durée est fixée à 99 ans et
la gerance est assurée par Patrick-
Emmanuel COUTIERE demeurant à
ROUVRES EN PLAINE (21110), 1D rue
des Cent Journaux.

Pour avis.
L2100908

STANATHY

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

DENOMINATION : STANATHY.
FORME : Société à responsabilité
limitée

SIEGE SOCIAL : 15, rue du Général
de Gaulle - 21110 FAUVERNEY
OBJET : La société a pour objet en
France et à l'étranger, directement ou
indirectement :

- La prise de participations
minoritaires ou majoritaires ou d'intérêts
dans toutes sociétés françaises ou
étrangères, commerciales, artisanales,
industrielles, financières ou civiles,
par tous moyens et en particulier
par acquisition de titres du capital ou
souscription au capital de sociétés
existantes ou à constituer, par apports
en nature ou en numéraire ;

- La gestion de ses participations ;
- La prestation de services, de conseil
et d'assistance dans les domaines
administratifs, organisationnels, de
gestion, de direction commerciale ou
financière, les conseils et études dans
ces domaines en faveur des filiales et
sous-filiales ;

- La réalisation d'opérations de
trésorerie autorisées par le code
monétaire et financier avec les sociétés
filiales ou sous-filiales ;

- La construction, l'acquisition,
l'aménagement, la mise en valeur, la
gestion, l'administration, l'exploitation
par bail, location ou autrement dit de
tous immeubles, biens immobiliers,
droits immobiliers et terrains, quelque
que soit leur mode d'acquisition
(achat, apport ou construction) ou de
financement (emprunt, crédit-bail)
à quelque endroit qu'ils se trouvent
situés ;

- L'aliénation occasionnelle des biens
immobiliers lui appartenant ;

- La prise de participation dans toutes
sociétés immobilières ;
- Et plus généralement, toutes
opérations de quelque nature qu'elles
soient, juridiques, économiques, civiles,
commerciales et financières, mobilières
et immobilières pouvant se rattacher
directement ou indirectement à l'objet
social et à tous objets similaires ou
connexes pouvant favoriser son
extension ou son développement.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 2.000 €.
GERANTS : M. Stéphane, Jérôme,
Sébastien, Eric KLINGER demeurant
15 rue du Général de Gaulle - 21110
FAUVERNEY.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de
DIJON.

L2100882

LEGATIS
DIJON/QUETIGNY

SCI DU PRIEURE

Avis est donné de la constitution d'une
société présentant les caractéristiques
suivantes :

FORME : Société civile immobilière.
DENOMINATION : SCI du Prieuré.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE :
1.000 €.

DUREE : 99 ans.

OBJET SOCIAL : Acquisition,
propriété, mise en valeur,
transformation, construction,
aménagement, administration,
exploitation de Gîte ou location meublée
touristique, location meublée et location
de tous biens et droits immobiliers.

SIEGE SOCIAL : 31 rue de la
Naigerotte - 21250 TRUGNY.

GERANCE : Monsieur Maxime
GAUTHERON, demeurant 31 rue de la
Naigerotte - 21250 TRUGNY.

CESSIONS DE PARTS : Pour toutes
cessions agrément est donné par
l'assemblée des associés statuant à la
majorité absolue des voix.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.
L2100826

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LE VENT D'EDEN

Avis est donné de la constitution,
pour une durée de 99 années, d'une
SOCIETE CIVILE sans statut légal
particulier immatriculée au R.C.S. de
DIJON dénommée LE VENT D'EDEN,
au capital de 1.000 euros, composé
exclusivement de numéraire, ayant
pour objet l'acquisition et la détention
de tous biens ou droits immobiliers,
en vue de les mettre à disposition, à
titre gratuit, de ses associés ou de les
exploiter par bail ; le cas échéant de les
céder.

Son siège social est fixé à
HAUTEVILLE LES DIJON (21121) - 2
Rue de la Combe Ranfer et le gérant est
Monsieur Nicolas MILLOT demeurant à
GARCHES (92380) - La Lisière du Golf
54 Rue du Colonel Rochebrune.

Les parts sociales ne peuvent
être cédées qu'avec l'agrément des
associés.
L2100861

BELJAM

Aux termes d'un ASSP en date du
20/07/2021, il a été constituée une SAS
ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BELJAM.
OBJET SOCIAL : CLUB DE
SPORT (Centre de remise en forme :
musculature, relaxation et cours
collectifs).

SIEGE SOCIAL : 9 rue de l'enclume
- 21800 QUETIGNY.

CAPITAL : 1.000 €uros.

DUREE : 99 ans à compter de son
immatriculation au R.C.S. de DIJON.

PRESIDENT : Monsieur JAMAÏT
Eliot, demeurant 107 bis rue de Longvic
- 21000 DIJON.

DIRECTEUR GENERAL : Madame
BELLERON Morgane, demeurant 107
bis rue de Longvic - 21000 DIJON.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES
ET DROITS DE VOTES : Tout associé
peut participer aux assemblées sur
justification de son identité et de
l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose autant de voix
qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUDE D'AGREMENT : Les
actions sont librement cessibles entre
actionnaires.

La cession d'actions à un nouvel
associé doit être approuvée au préalable
par l'assemblée générale
L2100883

*Pensez à l'environnement
envoyez vos annonces par mail*

THESMADANA

Aux termes d'un acte authentique en
date du 7 juillet 2021, il a été constitué
la société suivante :
DENOMINATION : THESMADANA.
FORME : Société civile immobilière
régie par le titre IX du livre III du code
civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978,
le décret du 3 juillet 1978 et ses textes
subséquents.

CAPITAL SOCIAL : Mille Euros
(1.000,00 €).

Divisé en 1.000 parts de un Euro
(1,00 €) chacune, numérotées de 1 à
1000.

SIEGE SOCIAL : DIJON (21000), 10
Place Darcy.

OBJET : - l'acquisition,
l'administration et la gestion par
location ou autrement de tous biens
et droits immobiliers et notamment
l'emprunt de tous les fonds nécessaires
à cet objet et la mise en place de toutes
sûretés réelles ou autres garanties
nécessaires ;

- Exceptionnellement l'aliénation des
immeubles, notamment au moyen de
vente, échange ou apport en société ;

- Et plus généralement toutes
opérations financières, mobilières ou
immobilières se rattachant directement
ou indirectement à cet objet et
susceptibles d'en faciliter la réalisation,
à condition toutefois, d'en respecter le
caractère civil.

DUREE : 99 années à compter de la
date de son immatriculation au registre
du commerce et des sociétés.

RCS : DIJON

ASSOCIES :

1) Madame Isadaphan PHONRACH,
demeurant en CHINE à SHANGHAI,
Somerset Résidence 888 Shanxi South
Road, née à SURIN, THAILANDE, le
1^{er} mars 1973. Epouse de Monsieur
Manuel FERREIRA,

2) Madame Thaïs FERREIRA,
demeurant à DIJON (21000), 10, place
Darcy,

Née à PARAY LE MONIAL (71600),
le 1^{er} mai 1988.

Célibataire.

3) Monsieur Esteban FERREIRA,
demeurant à GUEUGNON (71130), 19,
rue Rouget de Lisle,
Né à PARAY LE MONIAL (71600), le
30 juin 1999. Célibataire.

4) Madame Nathalie MARTHINET,
demeurant à GUEUGNON (71130), 19,
rue Rouget de Lisle,

Née à VILLEFRANCHE-SUR-
SAONE (69400), le 14 septembre
1967. Divorcée de Monsieur Manuel
FERREIRA, suivant jugement rendu
par le Tribunal de grande instance de
MACON le 20 novembre 2012, et non
remariée.

5) Monsieur Manuel FERREIRA,
demeurant en CHINE à SHANGHAI,
Somerset Résidence 888 Shanxi
South Road. Né à PARAY LE MONIAL
(71600), le 10 septembre 1965.

Epoux de Madame Isadaphan
PHONRACH,

GERANCE : Aux termes des statuts,
Monsieur Esteban FERREIRA ci-
dessus désigné a été nommé en qualité
de gérant pour une durée indéterminée.

CESSIONS DE PARTS SOCIALES :
Libres entre associés et soumises à
agrément dans les autres cas.

L2100862

MODIFICATION

DE STATUTS

LES BOMBIS

LES BOMBIS, SCI au capital de
1.524,49 €,

67 avenue Roland Carraz - 21300
CHENOVE

422 341 784 R.C.S. DIJON :

Le 30/06/2021 réduction du capital à
1.219,59 € et modification des statuts.
L2100499

**OPTIMYSE SANTE
SARL**

au capital de 5.000 Euros
22 boulevard Jean Veillet - 21000
DIJON

AGE du 09/07/2021, transfert de
siège au 14 bis rue de la Breuchillière
- 21000 DIJON à compter du
28/06/2021, et de modification des
statuts.
L2100689

**SARL APRES
VENTE SERVICE**

Sigle : AVS SERVICE
Nom commercial : AVS RESEAUX
Société à responsabilité limitée
au capital de 210.000 Euros
Siège social :
3 rue de la Brot - 21000 DIJON
339 560 047 R.C.S. Dijon

Avis de modification

Aux termes de l'AGE du 30/06/2021,
les associés ont décidé de transformer
la société APRES VENTE SERVICE
en société par actions simplifiée sans
la création d'une nouvelle personne
morale et ont adopté le texte des statuts
qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son
objet, sa durée et son siège social
restent inchangés.

PRESIDENT : M. DEBALLON Éric,
domicilié à DIJON (21000) - 14 rue de
l'Est.

TRANSMISSION DES ACTIONS :
Les cessions d'actions entre associés
sont libres. Toutes autres transmissions
d'actions seront soumises à l'agrément
préalable de la société.

ADMISSION AUX AG ET EXERCICE
DU DROIT DE VOTE : Tout associé
peut participer aux assemblées sur
simple justification de son identité.

Chaque membre de l'assemblée
a autant de voix qu'il possède ou
représente d'actions.

Les statuts ont été modifiés en
conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de
DIJON.

L2100713

Notaires

**SCP Ludovic BAUT
Eloïse SALICHON-COLLOT**
Notaires associés à DIJON (21000)
52 bd Camot

SCI SEQUOIA

Société civile immobilière
Au capital de 104.500,00 Euros
Siège social : SANTOSSE (21340)
Le Village
R.C.S. Dijon - 442 185 567

Aux termes d'une assemblée
générale extraordinaire en date du
3 juillet 2021, la collectivité des
associés a décidé de transférer le
siège social à SANTOSSE (21340), Le
Village, à compter du 3 juillet 2021, en
remplacement de DIJON (21000), 3 A
rue Ernest Lory.

En conséquence, l'article 3 des
statuts a été modifié.

Pour avis : La gerance.

L2100828

MATICE

Société par actions simplifiée
au capital de 200.000,00 Euros
Siège social :
9 rue de la Cras - 21560 IS SUR TILLE

Suivant décisions de l'assemblée
générale extraordinaire du 31 mai
2021 : Le siège social a été transféré,
à compter du 31/05/2021, de 9 rue de la
Cras - IS SUR TILLE (Côte d'Or) à 9 rue
des Frères - 67700 SAVERNE.

En conséquence, l'article 4 des
statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de
commerce de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2100792

**FV JURICONSEILS
& ASSOCIES**

Société d'exercice libéral à
responsabilité limitée
au capital de 45.000 Euros
Siège social :
4 Allée Lamartine - 21240 TALANT
441 192 614 R.C.S. Dijon

AGE 15.07.2021 : Transfert du siège
social du 8 rue Marceau - 21000 DIJON
au 4 Allée Lamartine - 21240 TALANT
à compter du 15.07.2021. R.C.S. DIJON.
Pour avis : La Gérance

L2100839

**AGROLAB
FRANCE**

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
37 B avenue Française Giroud
Le Duo Parc Valmy
21000 DIJON
478 540 941 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions prises le
18 juin 2021, l'associé unique a pris
acte du non-renouvellement du mandat
de gérant de Madame Claire Pichon
avec effet au 18 juin 2021 et a décidé
de nommer à compter du 1^{er} juillet
2021 en qualité de gérant de la société
pour une durée indéterminée Monsieur
Guillaume Paccalin, né le 14/08/1983,
à MACON, de nationalité française,
demeurant 144 rue du Vienoy - 69970
MARENNES.

Mention au R.C.S. de DIJON.
L2100813

GROUPE BUFFON

Société par actions simplifiée
au capital de 484.405 €
Siège social :
4 bis rue Léon Fournier - 21500
MONTBARD
834 227 449 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un procès-Verbal de
L'assemblée générale mixte annuelle
en date du 30 juin 2021, il a été :

- Décidé de modifier la dénomination
sociale qui devient : Buffon & Co.

L'Article 3 des statuts est modifié en
conséquence

Mention sera faite au R.C.S. de
DIJON

Pour avis.
L2100815

**LEGA
SPHERE
AVOCATS**

2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

**HOLDING ATOL
INGENIERIE**

DENOMINATION : HOLDING
ATOL INGENIERIE. FORME : SAS.
CAPITAL SOCIAL : 147.119,50 €. SIEGE SOCIAL : ZAE les terres d'or -
21220 GEVREY CHAMBERTIN. 449
157 460 R.C.S. DIJON. Aux termes
des délibérations du directoire en
date du 19 juillet 2021, il a été pris
acte de la nomination à compter du
même jour de monsieur Jean-Philippe
Porcherot, demeurant 40 rue d'aval
- 21110 BESSEY LES CITEAUX, en
qualité de président du directoire, en
remplacement de Monsieur Jean-Luc
VISELE. Mention sera portée au R.C.S.
de DIJON.
L2100865

BJT
Avocats & Conseils

SELARL BJT
Avocats
Tour Elithis
1C bd de Champagne
21000 DIJON

**SCI DE
BEAUCHAT**

Société civile immobilière
au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : LES RICEYS (10340), 3
PLACE GERMINEY
R.C.S. TROYES 538 013 558

Acte unanime du 14 juin 2021 :
Démission de Mme Eloïse LAURENTI,
Cogérante.

Mention en sera faite au R.C.S. de
TROYES.
L2100864

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

SCCV L'AVENUE

Au capital de 1.000 Euros
11 Rue Buffon - 21000 DIJON
N° Siret : 834914749

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 6 juillet 2021 a décidé de procéder au transfert du siège social de la SCCV L'AVENUE.

ANCIEN SIEGE : 11 rue Buffon à DIJON (21000)

NOUVEAU SIEGE : 1 rue de la Petite Fin à FONTAINE LES DIJON (21121)

Les statuts sont corrélativement modifiés.

Par la même A.G.E. il a été décidé, d'accepter la démission de la cogérance du GROUPE HGH ET ASSOCIES, et de nommer la SARL CUP CONSEIL, représentée par Marc GUILLOT-THEVENOT, cogérante de la SCCV L'AVENUE.

Les statuts de la société seront modifiés en conséquence

Les actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
L2100822

FIDAL

Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

SOCIETE 3F

SAS au capital de 35.300 Euros
Siège social :
9B rue de Skopje - 21000 DIJON
491 282 851 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale du 17 juillet 2021 : - Madame Françoise FLAMAND demeurant à DIJON (21000) 32 ter Chemin des Lentillères a été nommée Présidente avec effet au 1^{er} juillet 2021, en remplacement de Monsieur Paul FLAMAND, démissionnaire ; - Monsieur Paul FLAMAND demeurant à DIJON (21000) 8 Allée Robert Delavignette, a été nommé directeur général, avec effet au 1^{er} juillet 2021.
L2100881

E. HUMBÉY CONSULTANTS

SARL au capital de 51.880 Euros
Siège :
8 rue Pierre Bachelet
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
R.C.S. Dijon 419 356 134

Aux termes d'une DAU du 20/07/2021, il a été décidé le transfert du siège de la société de 11 rue Marcel Cerdan - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, à 8 rue Pierre Bachelet-21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

L'article 4 des statuts (siège social) a été modifié en conséquence.

L2100842

La gérance.

LEGI CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

MIHC

Société par actions simplifiée
au capital de 1.608.654 Euros
Siège social :
7 Boulevard Perpreuil - 21200
BEAUNE
725.721.757 R.C.S. Dijon

ASSP 30/06/2021 Les mandats de la société NOREA, commissaire aux comptes titulaire, et de la société PHILIPPE LORIN AUDIT, commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de ne pas renouveler lesdits mandats, la société n'étant plus soumise à l'obligation légale de nomination d'un commissaire aux comptes. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2100887

AUTOMOTIVE PERFORMANCE MATERIALS A.P.M

SAS au capital de 4.000.000 Euros
Rue des Près Potets - 21121
FONTAINE LES DIJON
R.C.S. Dijon 434 515 557

Changement d'administrateur

Le Conseil d'Administration prend acte :

-De la démission, le 12 juillet 2021, de Mr Christophe ANCEY de son mandat d'administrateur et décide de nommer en qualité de nouvel administrateur, à compter du 13 juillet 2021, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'au 26 janvier 2024, Mr Yves DUMOULIN, né le 8 septembre 1981 à Maisons-Laffitte, demeurant 77, boulevard de Montmorency - 75016 Paris.

Pour avis.

L2100850

FXR

SAS
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
13 rue du 19 Mars 1962 - 21600
LONGVIC
880 528 765 R.C.S. Dijon

Suivant décisions du 25/06/2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société CEC, SAS, 3 allée des Corvées - 21240 TALANT, 341 846 400 R.C.S. DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2100895

METAL DEPLOYE RESISTOR

Société par actions simplifiée
Au capital de 737 100 Euros
Siège social :
Route de Semur
21 500 MONTBARD
R.C.S. DIJON B/444 902 779
SIRET : 444 902 779 00016

L'Assemblée générale mixte des associés réunie le 21.06.2021 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société EXCO SOCODEC, société à responsabilité limitée immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 400 726 048, dont le siège social est sis 51 avenue Françoise Giroud à DIJON (21000) pour une durée de six années et a mis fin au mandat de Monsieur Olivier PERROUD, commissaire aux comptes suppléant, domicilié 51 avenue Françoise Giroud à DIJON (21000), sans nommer de remplaçant, prenant acte du fait que les conditions légales le permettaient. Dépôts légaux au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le Président.

L2100860

LEGI CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SCI MAISON DE SANTE BEAUNE

Société civile immobilière
au capital de 9.583 Euros
Siège social :
5 rue du Régiment de Bourgogne
21200 BEAUNE
803.037.506 R.C.S. Dijon

ASSP 29/10/2020 il a été décidé de transférer le siège social du 12 rue Gustave Eiffel - 21200 BEAUNE au 5 rue du Régiment de Bourgogne - 21200 BEAUNE à compter du 29/10/2020.
R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2100902

ECA Nexia

HENRI PION

SAS au capital de 20.000 €
Siège social : 4 impasse des
Lamponnes - 21190 MEURSAULT
801 944 232 R.C.S. Dijon

L'AGO du 30/06/2021 a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société S.E.C.C, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Stéphane BERT, commissaire aux comptes suppléant, arrivés à expiration. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le représentant légal.

L2100871

MENUISERIE RENOVATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
7 bis rue Gay Lussac - 21300
CHENOVE
810 870 824 R.C.S. Dijon

Par décision du 17 mai 2021, l'associée unique a décidé de ne pas procéder au renouvellement des mandats arrivant à expiration, du cabinet CLEON MARTIN BROICHOT & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Louis MARTIN, commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Pour avis.

L2100896

L'EXCELLENCE FROMAGERE DE LA VOUGE

Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 3 rue Basse - GILLY LES
CITEAUX (21640)
R.C.S. Dijon n° 897 808 796

Aux termes d'un acte en date du 12.04.2021, Monsieur Philippe DELIN demeurant à GILLY LES CITEAUX 21640, 3 rue Basse, a fait apport à la société de 300 parts lui appartenant dans le capital de la société LES FROMAGERS DE CHEVILLON, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, divisé en 1.000 parts de 100 € chacune, entièrement libérées, dont le siège est à CHEVILLON (52170), 9 rue du Bocard, immatriculée au R.C.S. de SAINT DIZIER n° 484 443 221. Par assemblée en date du 24.06.2021, l'associé unique de la société L'EXCELLENCE FROMAGERE DE LA VOUGE a accepté et approuvé les termes du contrat d'apports, l'évaluation et la rémunération des apports au vu du rapport de la SARL FCRC, commissaire aux apports, dont le siège est sis à BELFORT (90003), 7 bd Richelieu, nommé par l'associé unique par décision en date du 13.04.2021 et a décidé, à compter du 24.06.2021, de porter le capital social de 2.000 € à 485.600 € par apport en nature des 300 parts de la société LES FROMAGERS DE CHEVILLON lui appartenant, par la création de 483 600 actions de 1 € de valeur nominale. Les articles 6 « FORMATION DU CAPITAL - APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts ont été modifiés en conséquence.

L2100901

PERRIN FONTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.830.000 Euros
Siège social :
6 Bld Alexandre 1^{er} de Yougoslavie -
21000 DIJON
818 557 548 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021 :
- Madame Lucia PERRIN FONTE, demeurant 6 boulevard Alexandre 1^{er} de Yougoslavie à DIJON (Côte d'Or), a été nommée en qualité de co-gérante.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, la gérance.

L2100906

POURSUITE

D'ACTIVITE

DAN SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000,00 Euros
Siège social :
21 rue Ledru Rollin
21000 DIJON
494 697 303 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2021 :

Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2100220

LE ROMAN DE MA VIE

LE ROMAN DE MA VIE, SAS au capital de 10.000 €, 71 rue de Montchapet - 21000 DIJON,

840 775 126 R.C.S. DIJON :
Le 30/06/2021, statuant en application de l'article L. 225-248 du code de commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
L2100609

IBANFIRST FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.500.000 €
Siège social :
2B Avenue de Marbotte
21000 DIJON
848 833 232 R.C.S. Dijon

En application de l'article L. 225-248 du code de commerce, l'associé unique a décidé le 30 juin 2020 qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2100859

DISSOLUTION

DE SOCIETE



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

S.C.I. COTE D'ORAZUR

Société civile
au capital de 400.000 Euros
Siège social :
PERRIGNY LES DIJON (21)
12 Cours des Petites Louères
R.C.S. Dijon 499 901 304

AGE 13/07/2021 : Dissolution anticipée de la société à compter du 13/07/2021 ;

Liquidateur : Alain RUINET, 12 cours des Petites Louères à PERRIGNY LES DIJON (21), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation ;

Siège de la liquidation : 12 cours des Petites Louères à PERRIGNY LES DIJON (21), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ;

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de DIJON ; R.C.S. : DIJON

Pour avis, la gérance.

L2100806



RECCOR - RECHERCHE EN CARDIOLOGIE ET CORONAROPATHIE

Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 Euros
Siège social :
Maison médicale de Valmy
4 rue Lounès Matoub - 21000 DIJON
807 972 757 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution

Par délibérations du 30 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de dissoudre par anticipation la société, de fixer le siège de la liquidation au siège social, de nommer en qualité de liquidateur Monsieur Philippe BRUNEL demeurant 10 rue Jehly Bachelier - 21121 FONTAINE LES DIJON et de mettre fin aux fonctions des organes de direction de la Société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
L2100849

ABDELCLIM

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
14 rue Basse
21110 PREMIERES (Côte d'Or)
824 594 246 R.C.S. Dijon

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Abdelkhalék TALEB, demeurant à PREMIERES (Côte d'Or), 14 rue Basse, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à PREMIERES (Côte d'Or), 14 rue Basse.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2100608

ALIALGIA

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
32 boulevard de Tassigny
21300 CHENOVE (Côte d'Or)
528 592 728 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020, il résulte que :

La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 décembre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Azedi BOUHALASSA, demeurant à MARSANNAY LA COTE (Côte d'Or), 31 rue Thurot, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CHENOVE (Côte d'Or), 32 boulevard de Tassigny.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2100905

CLOTURE

DE LIQUIDATION

EARL DE LA QUEUILLÉ

Société civile en liquidation
au capital de 74.334,14 Euros
Siège social :
Villiers
21500 MONTIGNY MONTFORT
420 912 826 R.C.S. Dijon

Clôture de liquidation

Aux termes d'un acte en date du 1er juillet 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et lui a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2100617

SOCIÉTÉ ELEGANCE CARS

SARL au capital de 3.000 €
Siège social :
19 rue des Pétignys - 21300
CHENOVE
000 000 000 R.C.S. de Dijon

L'AGE du 14/02/2014 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 18/03/2014.
Radiation du R.C.S. de Dijon.
L2100788



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

S.C.I. COTE D'ORAZUR

Société civile en cours de liquidation
au capital de 400.000 Euros
Siège social :
PERRIGNY LES DIJON (21)
12 cours des Petites Louères
R.C.S. Dijon 499 901 304

AGE 13/07/2021 : Clôture de la liquidation de la société. L'assemblée a prononcé la clôture définitive de la société, donné quitus au liquidateur de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et déclaré que la personne morale cessait d'exister à compter de ce jour.
Liquidateur : Alain RUINET, 12 Cours des Petites Louères à PERRIGNY LES DIJON (21).

Pour avis, le Liquidateur.

L2100807

ALIALGIA

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
32 boulevard de Tassigny
21300 CHENOVE (Côte d'Or)
528 592 728 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale des associés du 31 décembre 2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2100907

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



RECCOR-RECHERCHE EN CARDIOLOGIE ET CORONAROPATHIE

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 4.000 Euros
Siège social :
Maison Médicale de Valmy
4 rue Lounès Matoub
21000 DIJON
807 972 757 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2021 a approuvé le comptes de liquidation, constaté la clôture des opérations de liquidation et donné quitus entier et définitif au liquidateur pour ses opérations de gestion et de liquidation.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de DIJON. L2100851

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

Par jugement en date du 07.07.2021, le tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER a prononcé un plan de continuation dans l'affaire :

G.J. YAGO SARL

11, rue du Commerce - 21800 QUETIGNY. R.C.S. de LONS LE SAUNIER : 828 295 360
Etablissements Secondaire à DIJON : 2017 B 310.

Nomme en qualité de commissaire à l'exécution du plan : - Me GUIGON - 8 rue Louis Garnier - 25000 BESANCON. L2100886

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Par jugement en date du 20/07/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

HOLDING JMJP (SAS)

R.C.S. DIJON 824 652 556 - Activités des sièges sociaux - 2 rue Galoche - 21000 DIJON.

Liquidateur SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD - 19 avenue Albert CAMUS - 21000 DIJON. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>. L2100873

Par jugement en date du 20/07/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

PRESSING DES GRANDS CRUS (SARL)

R.C.S. DIJON 488 625 278 - Blanchisserie-teinturerie de détail - route de Beaune ZA les Grands Crus - 21300 CHENÔVE - Date de cessation des paiements : 18/12/2020

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT - 5 rue Docteur Chausser - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>. L2100874

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE ?
03.80.68.25.55

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Par jugement en date du 20/07/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

V2G PAYSAGES (SARL)

R.C.S. DIJON 449 434 737 - Services d'aménagement paysager - 2 RD 974 - 21190 Puligny-Montrachet - Date de cessation des paiements : 15/02/2021.

Mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT - 5 rue Docteur Chausser - 21000 DIJON

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> L2100872

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



JOUFFROY NOTAIRES
43 rue Devosge à DIJON

EPOUX ZOUAK / BOUNOUA

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Sébastien MIGNERIEY, notaire à DIJON, le 2 juillet 2021, M. Ayoub ZOUAK, et Mme Fatma BOUNOUA, demeurant ensemble à TALANT 23 chemin de Daix, mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à la mairie de LILLE (59000) le 16 octobre 2010, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON, 43 rue Devosge, au siège de la SAS dénommée « JOUFFROY & FILEAS », où il a été fait, à cette fin, élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON.

Pour avis, S. MIGNERIEY. L2100816

AVIS DIVERS

MLLE SIMONE LOCHOT

Par testament olographe en date du 22 août 2008, Mademoiselle Simone Germaine LOCHOT, en son vivant Retraitée, demeurant à FONTAINE LES DIJON (21121), 7 rue du Dauphine, née à MALAIN (21410), le 7 février 1923, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt au rang des minutes de Me Véronique LAGE-WERNER, notaire à DIJON, en date du 21 juin 2021, et dont une copie a été reçue par le Greffe du Tribunal judiciaire de DIJON le 9 juillet 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Véronique LAGE-WERNER, notaire à DIJON (21000), 2 rue Bossack, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou acte extrajudiciaire, dans le mois du dépôt de la copie du testament au greffe du tribunal judiciaire.

Pour avis, le Notaire. L2100834



SELARL "Philibert HERAUD, Notaire"

Notaire associé à VITTEAUX (21350)
Bureaux permanents à SAULIEU (21210)
Tél. : 03.80.49.60.44

M. YVES SIFFERLEN

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du code de procédure civile

Par testament olographe, en date à MOUX EN MORVAN du 07 juin 2020, M. Yves Bernard Maurice SIFFERLEN, en son vivant demeurant à MOUX EN MORVAN (58, né le 05/09/1962 à MONTREUIL (93), décédé à CHALON SUR SAONE (71), le 28/02/2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me HERAUD 1 place Monge 21210 SAULIEU

Pour avis. L2100818



S.C.P. Véronique LAGE-WERNER, François PENY, François GUILLERMET
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

MADAME CHRISTIANE GUILLET

Par testament olographe en date du 5 novembre 2001, Madame Christiane Marie, Louise GUILLET, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Ernest Charles, Raymond CARDON, née à AUXERRE (89000), le 29 mai 1934, demeurant à DIJON (21000), 5 rue Monge, a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt au rang des minutes de Me Véronique LAGE-WERNER, Notaire à DIJON, en date du 17 juin 2021, et dont une copie a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 8 juillet 2021. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Véronique LAGE-WERNER, notaire à DIJON (21000), 2 rue Bossack, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou acte extrajudiciaire, dans le mois du dépôt de la copie du testament au greffe du tribunal judiciaire.

Pour avis, le Notaire. L2100847

MME ODILE QUENELLE

Envoi en possession en l'absence d'héritiers réservataires Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date du 6 novembre 2011, Madame Odile Laure QUENELLE, en son vivant demeurant 29 boulevard François Pompon à DIJON (21000), né(e) le 27/04/1930 à PARIS (75017), décédée à FONTAINE LES DIJON (21121), le 18/05/2021 A institué un ou plusieurs légataires universels. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : SCP LUDOVIC BAUT ELOÏSE SALICHON-COLLOT 52 Bd Carnot - 21000 DIJON.

Pour avis, Me SALICHON COLLOT L2100854

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme ROUSSET Denise décédée le 23/05/2013 à SAINT JEAN DE LOSNE (21) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218034189/FH. L2100812

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée - 21047 DIJON cedex, curateur de la succession de Mme DESTREMEL Murielle décédée le 22/04/2015 à LAIGNES (21) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218058808/FH. L2100866

► PUBLICITÉS ► PUBLIREPORTAGES ► ENCARTAGES

DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ
auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication optimisé selon votre budget

Contactez Fabrice GUILBERT
03 80 68 23 68 ou **06 17 64 10 57**
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Toute l'information économique et juridique régionale

L'HEBDO

De l'info et des annonces légales

LES HORS-SÉRIE

Des outils de travail incontournables pour les décideurs

LES DOSSIERS

Focus sur des thématiques fortes

Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021
À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON
OU PAR EMAIL : abonnement.jdp@forumeco.com

OFFRES D'ABONNEMENT

1 an (52 numéros) : 69 € TTC

2 ans (104 numéros) : 70 € TTC

3 ans (156 numéros) : 110 € TTC

Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an (par tacite reconduction)

Société _____

Nom * : _____ **Prénom *** : _____

Adresse * : _____

B. P. _____

Code Postal, Ville * : _____

Tél. * : _____

E-mail * : _____

Activité : _____

Signature ou cachet * : _____

TOUT

le Journal du Palais

EN LIGNE



Retrouvez désormais toute l'actualité économique de la région et bien plus encore sur journal-du-palais.fr



Nouveauté. Après quatre ans de succès, la star populaire des SUV profite d'un restylage pour améliorer sa présentation et enrichir sa dotation. De quoi rester dans le coup.

Dacia Duster : revue de détails



DACIA

Toujours scandaleusement accessible » : Dacia a le sens de la formule pur résumer le « nouveau » Duster. Les guillemets sont de rigueur car il ne s'agit pas tout à fait d'une nouveauté mais d'un lifting esthétique et d'une mise à jour technologique. Une modernisation bienvenue après quatre ans d'une carrière à succès pour le SUV, vendu à plus de 30.000 unités l'an dernier en France et 12e modèle le plus diffusé sur le marché national.

La silhouette immédiatement identifiable du Duster reste identique. Et pourtant, on perçoit au premier coup d'oeil l'évolution stylistique qui prend exemple sur la dernière-née de la marque : la très réussie, Sandero. L'essentiel se passe à l'avant avec une calan-

dre retravaillée et des projecteurs inédits à LED qui intègrent la nouvelle signature lumineuse de la marque en forme de flèche. Il faut y ajouter des clignotants à LED, eux aussi. À l'arrière, l'évolution se concentre sur l'intérieur des blocs feux qui abandonnent leur forme de croix pour se convertir eux aussi à la flèche qui sera commune à l'ensemble des Dacia au fur et à mesure des renouvellements. Un becquet de toit redessiné et de nouvelles jantes alliage complètent ce rajeunissement extérieur.

À bord, on remarque immédiatement l'arrivée d'un grand écran-tablette tactile de huit pouces, partagé avec la Sandero. Plus grand et plus lisible, doté de fonctions supplémentaires, il fait faire un bond en

avant technologique au SUV d'origine roumaine. Le reste est affaire de détails avec l'objectif d'améliorer le confort d'utilisation : les commandes de régulateur-limitateur de vitesse, installées de façon peu pratique sur la console centrale entre les sièges, migrent sur le volant multi-fonction, un accoudoir central coulissant est désormais disponible avec au dos deux prises USB. Les habillages de sièges sont nouveaux tout comme les appuie-tête empruntés à la dernière génération Sandero.

LA FINITION PRESTIGE PLÉBISCITÉE PAR 80 % DES CLIENTS

Sur le plan technique, cette deuxième phase, se caractérise par une simplification de l'offre avec une division par deux

du nombre de combinaisons moteur-boîte-transmission qui passent de 26 à 13. Elle se matérialise aussi et surtout par le retour bienvenu de la boîte automatique EDC à double embrayage qui n'était plus disponible. Initialement associée à un diesel, elle revient accouplée à la motorisation essence la plus puissante disponible, le 1.3 TCe de 150 chevaux, exclusivement en version deux roues motrices. Cette boîte EDC était attendue par les clients Duster. Quel dommage que la version 130 chevaux de ce même bloc, voire le seul diesel maintenu au catalogue, le Blue dCI-115 chevaux ne puissent bénéficier. C'est un réel avantage en matière d'agrément au quotidien. Le Duster conserve par ailleurs son moteur Eco-G 100

fonctionnant à la fois au sans plomb et au GPL. Une proposition exclusive qui permet de réaliser des économies lorsqu'on fait le double plein mais aussi de disposer d'une autonomie record, plus de 1.250 kilomètres en normes conventionnelles.

Simplification également du côté des niveaux de finition. Dacia a supprimé celle de base, achetée par moins de 1 % des clients. Les choix des acheteurs français de Duster se portent massivement sur les versions « Prestige », les plus généreuses en matière d'équipements de confort et d'agrément, qui représentent plus de 80 % des ventes. Un véritable haut de gamme qui reçoit une climatisation automatique, un avertisseur d'angle mort, une navigation, une

caméra de recul, des jantes alliage de 17 pouces en complément des radars de recul, vitres et rétros extérieurs électriques... Moins d'options également au catalogue Duster mais il est souvent plus judicieux financièrement de passer au niveau de finition supérieur que de les additionner.

En supprimant la climatisation de la version de base « Essentiel », de nombreux acheteurs choisissant de s'en passer, Dacia a établi un tarif de base à 14.490 euros avec la motorisation ECO-G 100 alors que la version la plus huppée (Prestige TCe 150 avec boîte automatique EDC) culmine 22.400 euros. Les unes et les autres sont « scandaleusement accessibles ».

DOMINIQUE MARÉE

Un été en France

Descente dans une mine de montagne

Les Pays de Savoie abritent plus de mille mines et carrières souterraines qui ont, pendant des siècles, alimenté en minerais l'économie locale et structuré le territoire. Le Grand Filon - Musée du fer, à Saint-Georges-d'Hurtières, en perpétue la mémoire.



Pénétrer dans la galerie Sainte-Barbe, c'est comme être happé par une faille spatiotemporelle. Casque et frontale vissés sur la tête, le visiteur découvre, dans un ballet de faisceaux lumineux, les vestiges de plus de quinze siècles d'exploitation minière. Au fur et à mesure de la déambulation dans ces quelques hectomètres de boyaux, on est pris de vertige à essayer d'imaginer le nombre d'heures et de vies passées à creuser ce filon de sidérite d'une largeur de huit mètres dont l'exploitation a fait de Saint-Georges-d'Hurtières la plus importante mine de fer de Savoie.

« SAINT-GEORGES-D'HURTIÈRES, C'ÉTAIT LE FAR WEST »

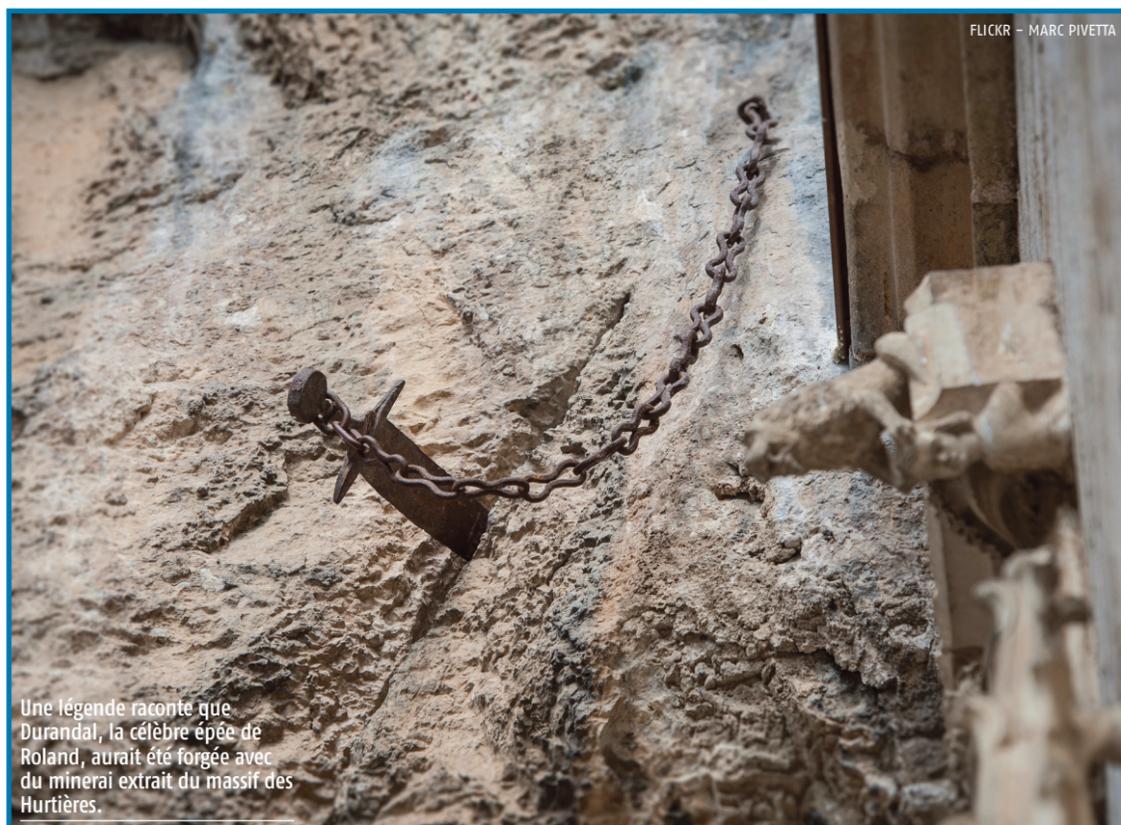
S'il est exploité depuis la fin de l'Antiquité - des recherches archéologiques menées en 2020 ont révélé des vestiges de transformation du fer dès le IV^e siècle -, ce massif polymétallique est d'abord prisé pour son cuivre et son plomb argentifère. Il faudra attendre le Moyen Âge et l'augmentation du besoin en armes blanches pour voir le fer prendre son essor. La spécialisation de la Basse-Maurienne dans l'exploitation et la transformation de ce minerai s'opère au XVI^e siècle

avec l'arrivée de métallurgistes italiens qui importent la technique du haut-fourneau "à la bergamasque". Le territoire valorise alors ses ressources en bois et la force hydraulique pour produire un acier de qualité.

Dans les Hurtières, l'extraction du minerai repose sur le "droit des paysans" qui permet à chacun de prospecter les mines et d'en obtenir la concession. En conséquence, une multitude d'exploitants se côtoient. À la fin du XVIII^e siècle, près de 400 mineurs travaillaient dans 62 exploitations. « Saint-Georges-d'Hurtières, c'était le Far West », estime même Robert Durand, membre du Spéléo-club de Savoie, dans une vidéo de l'exposition « Mines de montagne », actuellement présentée à l'abbaye de Hautecombe*. Tous les coups étaient permis pour couper la route du voisin, voire essayer de faire écrouler sa galerie... Des siècles d'exploitation anarchique ont fini par donner corps à un véritable labyrinthe souterrain qui se déploie sur quelque 21 kilomètres et plus de 400 mètres de dénivelé... Lors de la visite, la vision d'une voie ferrée qui se jette dans le vide interpelle et illustre le caractère désordonné de cette "construction".

« C'EST PAS GERMINAL, ICI »

Ce qui frappe également, c'est l'absence des étais en bois qui accompagnent les images d'Épinal de la mine. « C'est pas Germinal, ici », s'amuse Stanislas Godard, notre guide du jour. La roche des Hurtières est assez dure pour que les piliers laissés par les mineurs



Une légende raconte que Durandal, la célèbre épée de Roland, aurait été forgée avec du minerai extrait du massif des Hurtières.

suffisent à assurer la stabilité de l'édifice souterrain. Du moins, tant qu'ils ne sont pas tentés de trop les "grignoter"...

Située à 1.150 m d'altitude, Sainte-Barbe est la seule galerie minière qui se visite en Pays de Savoie. C'est, en quelque sorte, le dernier témoin d'une histoire qui a commencé au moins vers 2100 avant Jésus Christ, avec l'exploitation du cuivre. En haute montagne, la rareté de la végétation aidant, les couleurs bleues, vertes, rouges ou dorées des filons qui affleurent sont en effet les premières à attirer l'attention de nos ancêtres du néolithique.

Des siècles durant, la maîtrise des minerais sera un enjeu de pouvoir, tant pour battre monnaie que pour produire outils, armes et bijoux. L'exploitation minière savoyarde connaît son apogée à la fin du XVIII^e siècle et au début du suivant. Mais, à partir de la fin du XIX^e siècle, les progrès dans le traitement des minerais, puis la découverte d'autres types de gisements dans le monde marquent le déclin des exploitations minières alpines. Sur le massif des Hurtières, Schneider arrête l'exploitation des gisements de fer en 1888.

APPROCHE HUMAINE ET DIDACTIQUE
Le Grand Filon - Musée du fer de

Saint-Georges-d'Hurtières a été conçu pour préserver la mémoire de ce patrimoine minier savoyard. Son espace muséal conjugue l'histoire du hameau de La Minière - qui a compté jusqu'à 300 mineurs au XIX^e siècle - et celle du fer, des temps géologiques à l'exploitation des mines. Le parcours muséographique propose une approche à la fois humaine et didactique qui mêle photos d'archives, objets d'époque, films et minéraux. Un parcours sonore permet également de découvrir la vie des mineurs dans le hameau et ses environs, et d'aller jusqu'à la petite galerie Saint-Louis, accessible à tous. La visite de la grande galerie

Sainte-Barbe n'est accessible, elle, que sur réservation (voir en encadré).

PAR MATTHIEU CHALLIER,
ÉCO SAVOIE MONT BLANC.
POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

♦ Exposition « Mines de montagne », jusqu'au 20 septembre, à la Grange batelière de l'abbaye de Hautecombe (73). Entrée libre et gratuite tous les jours (sauf le mardi) de 13h30 à 18 heures.



Tandis que l'on s'enfonce sous terre, le regard remonte le temps et effleure les stigmates que des générations successives d'hommes se sont usées à laisser dans la roche multimillénaire.

Immersion au Grand Filon

Attraction phare du Grand Filon - Musée du fer de Saint-Georges-d'Hurtières (73), la visite guidée (réservation obligatoire) de la grande galerie Sainte-Barbe nécessite une bonne condition physique et un équipement adéquat (chaussures de marche, tenue chaude), car le périple commence par une

heure de montée avec plus de 200 mètres de dénivelé positif, du hameau jusqu'à l'entrée de Sainte-Barbe, à 1.150 mètres d'altitude. Expérience insolite garantie. Ouvert jusqu'au 27 août, tous les jours sauf le samedi, de 13 heures à 18 heures. Renseignements sur grandfilon.net.

Julia Cattin. À la tête du groupe Momentum, la jeune chef d'entreprise mène de front la direction de Fimm à Joigny, de Manuvit et de Whiptruck à La-Ferté-Macé dans l'Orne en portant un regard nouveau sur le secteur industriel.

Au nom du père



Le 29 avril dernier, Élisabeth Moreno, la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, effectuait un déplacement très remarqué dans le nord de l'Yonne, sur le thème de l'émancipation économique des femmes en milieu rural. Un transport ministériel qui s'est achevé par la visite de l'entreprise Fimm d'où la représentante du Gouvernement a annoncé le lancement d'un appel à projets national visant à favoriser l'entrepreneuriat au féminin. Une déclaration à valeur de symbole pour Julia Cattin. Depuis 2014, la présidente - directrice générale de Momentum - la holding à laquelle appartient le fabricant jovinien de matériels de manutention - conduit à la destinée d'une centaine de collaborateurs répartis sur deux sites, en Bourgogne et en Normandie. Le travail accompli à la tête du groupe lui vaut d'être désignée en 2019, à tout juste 30 ans, "Femme entrepreneur de l'année" aux Trophées des femmes de l'industrie. Une formidable trajectoire née, pourtant, d'un événement tragique : la disparition subite de son père, Roland, alors qu'elle poursuivait à cette époque ses études à Milan et « qu'on l'imaginait plutôt chez L'Oréal qu'ailleurs ».

« Je n'étais pas du tout préparée à reprendre ses activités dont il ne me parlait jamais, même si j'ai toujours baigné dans un environnement d'entrepreneurs », souligne la jeune dirigeante, toujours aussi émue à l'évocation de son père. « J'ai souhaité protéger ma mère et ma sœur. J'ai oublié que j'étais une femme, que j'avais 26 ans et qu'il s'agissait a priori d'un milieu masculin... » Diplômée en économie, l'étudiante sérieuse enfila le costume de chef d'entreprise et assura la succession. Elle découvre les process industriels, le droit social - « la finance je l'ai apprise sur le tas en me confrontant aux difficultés financières auxquelles mon père faisait face » - ou les relations avec les fournisseurs, dans l'action. Avec rigueur et pragmatisme. « Je me suis attachée aux personnes avec qui je travaille, je me suis attachée à ce business... », confesse-t-elle. Dès 2016, elle se retrouve à devoir prendre une décision stratégique sur le plan économique, mais aussi douloureuse d'un point de vue affectif : la vente de Time, porté à bout de bras par son père, au groupe Rossignol pour un euro symbolique. Au sein du portefeuille de Momentum, l'équipementier haut-de-gamme de



À seulement 26 ans et alors qu'elle se prédestinait à une toute autre carrière, elle a finalement repris la société de son père, à son décès, devenant ainsi P-DG de Momentum. Aujourd'hui, la jeune dirigeante, femme entrepreneur de l'année 2019, partage sa vie entre l'Yonne, l'Orne et Paris.

cycles connaît des pertes importantes qui menacent la santé financière du groupe. « Je me doutais qu'il y avait des problèmes avec Time mais mon père était très discret. Il n'aurait pas pu prendre cette décision parce qu'il y était trop attaché. »

« J'ai oublié que j'étais une femme, que j'avais 26 ans et qu'il s'agissait a priori d'un milieu masculin... »

Si les produits de l'entreprise nivernaise - les pédales automatiques et les cadres conçus pour le cyclisme de compétition - obéissaient à une forte valeur marketing avec une attention particulière portée au design, Julia Cattin se retrouve, dès lors, à la tête de trois entreprises aux connotations industrielles plus marquées - Fimm, Manuvit et Whiptruck (racheté en 2015) sont toutes spécialisées dans la fabrication de solutions de manutention. « Dans ce secteur j'ai trouvé que l'image de marque n'était pas prépondérante. Je me suis alors intéressée à travailler la différenciation produit, la

reconnaissable parmi tous les autres, mais aussi à valoriser et à communiquer notre savoir-faire. » Côté management, la jeune dirigeante a trouvé ses marques en partageant son emploi du temps entre l'Yonne, l'Orne et une journée de télétravail à Paris où elle réside avec son conjoint. Elle envisage néanmoins de s'installer prochainement en Bourgogne.

L'INDUSTRIE ET LES DÉFIS DE DEMAIN

À 32 ans, Julia Cattin peut finalement se prévaloir d'avoir acquis une solide expérience de la direction d'entreprise tout en conservant un regard nouveau sur un univers industriel en pleine mutation. « Les industriels sont au contact de personnes parfois en grande difficulté et je considère que nous avons un rôle à jouer par rapport à cela. Je n'ai pas de solution miracle mais c'est un sujet qui me préoccupe et sur lequel je réfléchis. » Cette fibre humaniste, la jeune femme l'a toujours chevillée au corps. En 2012, et alors qu'elle était en vacances en Thaïlande, l'étudiante d'alors avait imaginé éloigner les petites filles des réseaux de prostitution pour lesquels leur mère travaillait, en leur proposant

d'autres modèles féminins, par des parrainages avec des étudiantes notamment.

Élue vice-présidente à la CCI de l'Yonne en charge du numérique, Julia Cattin a profité de « la prime à la jeunesse » pour s'emparer de ce dossier complexe, mais pourtant indispensable à l'attractivité économique du territoire. Au même titre que celui de la transition écologique qui place, elle, les entre-

prises industrielles face à des défis colossaux. Fimm a pour cela intégré le label Coq Vert porté par l'Ademe et Bpifrance. Cette communauté « d'entrepreneurs militants » s'engage à suivre un programme de transformation vertueuse dans différents secteurs comme la gestion des déchets ou la réduction des consommations. « Nous allons mettre en place un système innovant qui va nous permettre de récupérer la chaleur de la ligne de peinture pour la réinjecter dans le process ainsi qu'un système de récupération d'eau de pluie pour alimenter le circuit fermé et compenser le phénomène d'évaporation. » Des enjeux environnementaux auxquels Julia Cattin se montre très sensible. « Les entreprises doivent réfléchir à leur empreinte écologique. Chez Fimm, nous travaillons à comment mieux intégrer les filières du réemploi dans la fabrication de nos appareils pour limiter la consommation de matières premières. C'est pour cela que je suis attachée à faire connaître notre marque, notre marque porte le système de valeurs que nous défendons. » Un discours qui tord le cou, au passage, à bien des idées reçues.

STÉPHANE BOURDIER